

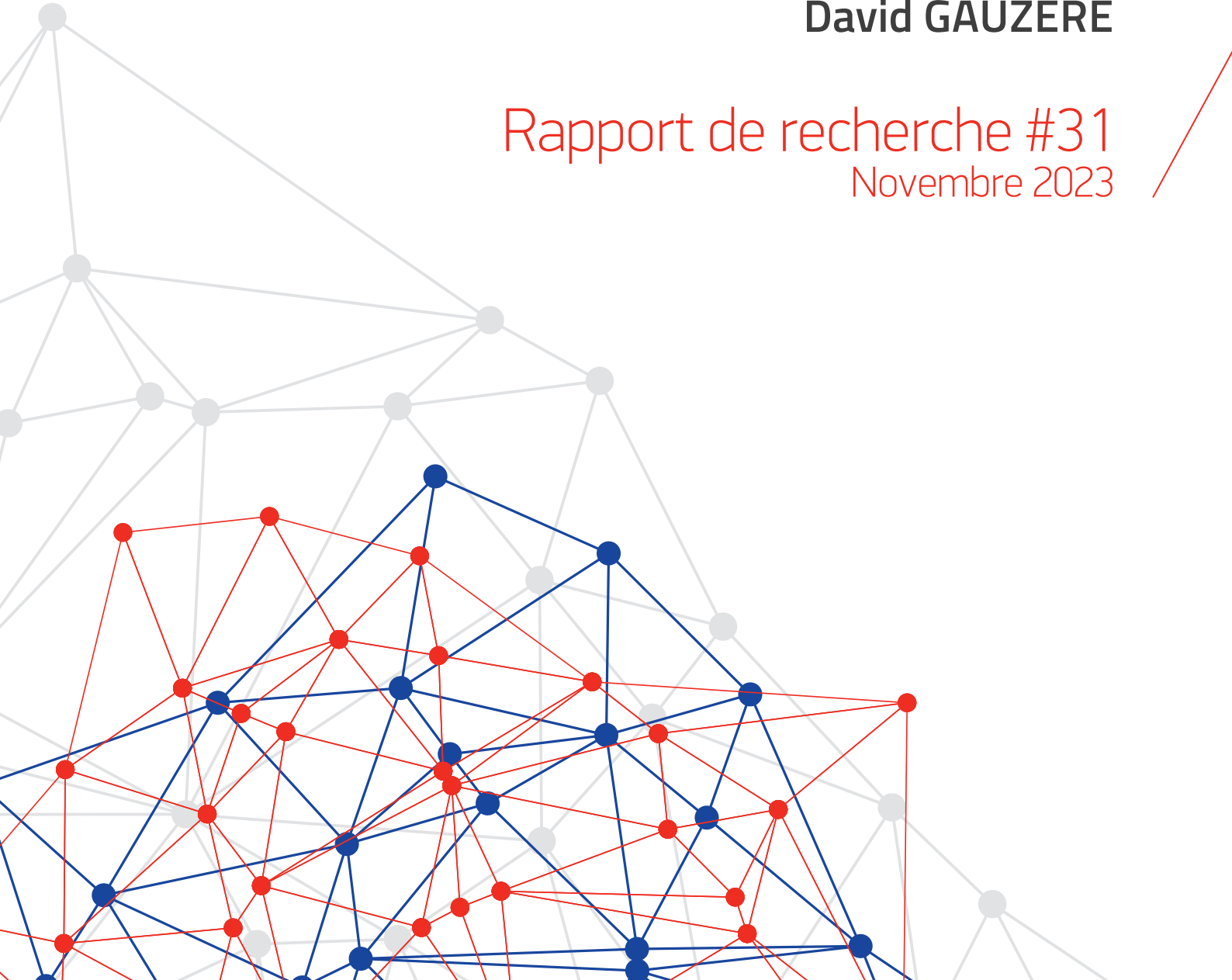


QUEL AVENIR POUR LA CRIMÉE ?

ANALYSE DES REVENDICATIONS ET DES STRATÉGIES DE L'UKRAINE ET DE LA RUSSIE ET ESSAI DE PROSPECTIVE

David GAÜZÈRE

Rapport de recherche #31
Novembre 2023



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

David Gaüzère est docteur en géographie humaine et sociale, président du Centre d'observation des sociétés d'Asie centrale (COSAC) et chercheur-associé au Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R). Il travaille sur l'espace post-soviétique et les thématiques d'islam, de terrorisme et de criminalité organisée.

Il a publié de nombreux articles, chapitres et ouvrages, parmi lesquels :

- « Haut-Karabakh : l'Etat profond turc contrarié par l'axe sino-russe », in *Haut-Karabakh : Le Livre noir*, Éric Denécé and Tigrane Yégavian dir., Ellipses, Paris, 2022.

- *Le chaudron vert de l'islam centrasiatique : vers le retour des ethnies combattantes en Asie centrale post-soviétique*, L'Harmattan, Paris, 2020 (avec Yoann Nominé).

- « Le Tadjikistan : un avant-poste stratégique convoité de l'Organisation de coopération de Shanghai en Asie centrale » in *L'Organisation de Coopération de Shanghai et la construction de la « nouvelle Asie »*, Pierre Chabal dir., Peter Lang, collection Enjeux Internationaux, Bruxelles, 2016.

- *Les Kirghiz et la Kirghizie à l'époque contemporaine : La construction d'un État-nation*, Éditions Universitaires Européennes, Sarrebruck, Septembre 2010.

ABOUT THE AUTHOR

David Gaüzère, PhD in human and social geography, is president of the Centre d'observation des sociétés d'Asie centrale (COSAC) and associate researcher at the Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R). He works on the post-Soviet space and the themes of Islam, terrorism and organised crime.

He has published numerous articles, chapters and books, including :

- « Haut-Karabakh : l'Etat profond turc contrarié par l'axe sino-russe » (« Haut-Karabakh: The Turkish Deep State upset by the Sino-Russian axis »), in *Haut-Karabakh : Le Livre noir* (Nagorno-Karabakh: The Black Book), Éric Denécé and Tigrane Yégavian editors, Ellipses, Paris, 2022.

- *The Green Cauldron of Central Asian Islam: Towards the Return of Fighting Ethnic Groups in Post-Soviet Central Asia*, L'Harmattan, Paris, 2020 (with Yoann Nominé).

- « Le Tadjikistan : un avant-poste stratégique convoité de l'Organisation de coopération de Shanghai en Asie centrale », (« Tajikistan: a Coveted Strategic outpost of the Shanghai Cooperation Organization in Central Asia»), in *L'Organisation de Coopération de Shanghai et la construction de la « nouvelle Asie »* (The Shanghai Cooperation Organization and the Construction of the "New Asia"), Pierre Chabal editor, PIE Peter Lang, collection Enjeux Internationaux, Bruxelles, 2016.

- *The Kyrgyz and Kyrgyzstan in Contemporary Times : The Construction of a Nation-State*, Éditions Universitaires Européennes, Sarrebruck, Septembre 2010.

QUEL AVENIR POUR LA CRIMÉE ? ANALYSE DES REVENDICATIONS ET DES STRATÉGIES DE L'UKRAINE ET DE LA RUSSIE ET ESSAI DE PROSPECTIVE

Depuis la plus haute Antiquité, la péninsule de Crimée a toujours été un lieu d'échanges et de brassages divers et un espace hautement disputé en raison de sa position stratégique en mer Noire. *De jure* ukrainienne depuis 1954, *de facto* russe depuis 2014, la presqu'île ne cesse de susciter les convoitises de ses deux voisins et des puissances internationales.

La Crimée n'a pourtant qu'une superficie modeste (26 945 km²) et ne compte que deux millions d'habitants. Elle était jusqu'en 1991 le lieu privilégié de villégiature et de tourisme balnéaire des touristes soviétiques, puis d'Ukraine et de Russie, jusqu'à ce que le conflit russo-ukrainien n'éclate en 2014.

Depuis, Kiev et Moscou se déchirent pour son contrôle, avançant l'un et l'autre des arguments opposés afin de revendiquer leur possession de la presqu'île. Mais depuis 2014, le conflit russo-ukrainien s'est élargi : il voit ainsi s'opposer le camp occidental appuyant les revendications ukrainiennes fondées sur respect de l'intégrité territoriale des États et de l'intangibilité des frontières, à la Russie, dont les prétentions se fondent sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Moscou et Kiev élaborent chacun des scénarii concernant l'avenir de la presqu'île qui ont le trait commun de ne pas tenir compte de l'avis des Criméens. Un hypothétique succès militaire ukrainien se heurterait immédiatement aux résistances des populations locales russophones. À l'inverse, la *Pax Russica* ne résoudra pas la situation politique et économique locale, ni la crise diplomatique, tant de nombreux aspects du droit international autour de la Crimée doivent être repensés et rediscutés.

Ignorés ou instrumentalisés, les Criméens n'ont, à aucun moment de leur histoire mouvementée été véritablement consultés. Et si, lassés par les revendications des États belligérants et des puissances attisant le conflit, ces derniers décidaient d'opter pour l'indépendance ? Qu'en serait-il si l'idée de construire leur propre État selon un modèle original finissait par s'imposer à eux comme une évidence face à une situation bloquée ?

Quelle que soit l'issue du conflit commencé en Crimée en 2014, celui-ci se finira pour sûr en Crimée. Dans les deux cas de figure, la presqu'île sera au centre des futures négociations de paix entre l'Ukraine et la Russie.

EXECUTIVE SUMMARY

WHAT FUTURE FOR CRIMEA ? ANALYSIS OF UKRAINE AND RUSSIA CLAIMS AND STRATEGIES AND PROSPECTIVE ATTEMPT

Since ancient times, the Crimean peninsula has been a place of exchange and intermingling, and a highly contested area due to its strategic position on the Black Sea. *De jure* Ukrainian since 1954, *de facto* Russian since 2014, the peninsula continues to arouse the envy of its two neighbours and international powers.

Crimea is only a modest size (26,945 km²) and has a population of just two million. Until 1991, it was a favourite holiday destination and seaside resort for tourists from the Soviet Union, then Ukraine and Russia, until the Russian-Ukrainian conflict broke out in 2014.

Since then, Kiev and Moscow have been at loggerheads over its control, each putting forward opposing arguments to claim possession of the peninsula. Since 2014, however, the Russian-Ukrainian conflict has widened, pitting the Western camp, which supports Ukrainian claims based on respect for the territorial integrity of states and the inviolability of borders, against Russia, whose claims are based on the right of peoples to self-determination.

Moscow and Kiev are each drawing up scenarios for the future of the peninsula which have the common feature of not taking the opinion of the Crimeans into account. A hypothetical Ukrainian military success would immediately come up against resistance from the local Russian-speaking population. Conversely, the *Pax Russica* will not resolve the local political and economic situation, or the diplomatic crisis, as many aspects of international law surrounding Crimea need to be rethought and rediscussed.

Ignored or manipulated, the Crimeans have never been genuinely consulted at any point in their turbulent history. What if, fed up with the demands of the belligerent states and the powers fanning the flames of conflict, the Crimeans decided to opt for independence? What would happen if the idea of building their own state according to an original model became obvious to them in the face of a deadlocked situation?

Whatever the outcome of the conflict that began in Crimea in 2014, it is certain to end in Crimea. Either way, the peninsula will be at the center of future peace negotiations between Ukraine and Russia.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	06
1. PREMIÈRE PARTIE : UNE SITUATION BLOQUÉE	08
BRÈVE HISTOIRE DE LA CRIMÉE ET DES ÉVOLUTIONS DE SON STATUT	08
LA COLONISATION RUSSE ET LES RIVALITÉS RUSSO-OCCIDENTALES AUTOUR DE LA PRESQU'ÎLE JUSQU'EN 1945.....	08
LA PARENTHÈSE SOVIÉTIQUE ET LA PREMIÈRE CRIMÉE UKRAINIENNE (1954-1991)	09
<i>Une aspiration à l'autonomie contrariée</i>	10
LA DÉSINTÉGRATION DE L'URSS ET LA MARCHÉ DES RÉPUBLIQUES VERS L'INDÉPENDANCE (1989-1991).....	11
LA CRIMÉE UKRAINIENNE (1991-2014)	11
<i>La question des frontières maritimes et de la base navale de Sébastopol</i>	13
LE RÉFÉRENDUM DE 2014 ET L'ANNEXION DE LA CRIMÉE PAR MOSCOU	14
REVENDEICATIONS ET ARGUMENTS DES ACTEURS	15
LA POSITION UKRAINIENNE ET SES LIMITES	15
<i>Arguments juridiques et historiques</i>	15
<i>Les arguments des ultranationalistes</i>	17
<i>L'étroite marge de manœuvre du gouvernement Zelensky</i>	17
<i>La carte tatare</i>	17
LA POSITION RUSSE ET SES LIMITES.....	19
LA POSITION DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES.....	19
2. DEUXIÈME PARTIE : ESSAI DE PROSPECTIVE	21
LE SCÉNARIO DU RETOUR À L'UKRAINE	21
LE SCÉNARIO DE LA RECONQUÊTE	21
LA VISION DU GEOPOLITICAL INTELLIGENCE SERVICES	22
RECONQUÊTE OU RETOUR... ET APRÈS ?	22
L'INSTRUMENTALISATION DES TATAR	23
LE SCÉNARIO DE L'INDÉPENDANCE	25
L'INDÉPENDANCE EST-ELLE SOUHAITÉE PAR LES ACTEURS LOCAUX ?	25
LA POSITION AMBIGUË DE LA TURQUIE	26
QUEL MODÈLE POUR UNE CRIMÉE INDÉPENDANTE ?	27
CONCLUSION	28

INTRODUCTION

Depuis la plus haute Antiquité, la péninsule de Crimée a toujours été un lieu d'échanges et de brassages divers et un espace hautement disputé en raison de sa position stratégique en mer Noire. *De jure* ukrainienne depuis 1954, *de facto* russe depuis 2014, elle ne cesse de susciter les convoitises de ses deux voisins et des puissances internationales.

La presqu'île, qui s'avance en mer Noire au sud de la Chersonèse¹ ukrainienne et fait face à l'est au *krai*² russe de Krasnodar, n'a pourtant qu'une superficie modeste (26 945 km²) et ne comptait que 1 900 000 habitants en 2016³. Elle était jusqu'en 1991 le lieu privilégié de villégiature et de tourisme balnéaire des touristes soviétiques, puis d'Ukraine et de Russie, jusqu'à ce que le conflit russo-ukrainien n'éclate en 2014. Depuis, Kiev et Moscou s'affrontent pour son contrôle, avançant l'un et l'autre des arguments opposés afin de revendiquer l'appartenance de la presqu'île.

Les nouveaux rapports démographiques et ethniques en Crimée depuis la désintégration de l'URSS en 1991 ont, avec l'internationalisation des frontières entre régions, accru les tensions entre une Russie, rêvant de récupérer le territoire perdu, et l'Ukraine, déterminée à conserver la presqu'île. Les nationalismes exacerbés des deux camps ont fini par conduire en 2014 au Maïdan à Kiev et, en réaction immédiate, à l'annexion de la presqu'île par Moscou.

La Crimée est dès lors devenue le premier enjeu du conflit, qui oppose deux ennemis aux positions inconciliables : l'Ukraine, soutenue par l'Occident, se fonde sur le respect du droit international et de l'intangibilité des frontières internationales ; la Russie s'appuie sur le principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes⁴ favorable à la population russophone majoritaire, mais contraignant, par de multiples pressions, Tatars et Ukrainophones de Crimée à l'exil.

Le conflit russo-ukrainien s'est ainsi élargi. En effet, pour l'Occident, tenir la presqu'île permettrait à l'Ukraine de confiner la Russie dans la seule mer d'Azov, qu'elle ne contrôlerait plus de surcroît en totalité, dans l'hypothèse où Kiev récupérerait également le Donbass. La mer Noire deviendrait alors un « lac occidental », d'où les États-Unis et leurs alliés européens pourraient alors plus facilement faire pression sur la Russie, en contrôlant son accès aux mers chaudes en amont même des détroits turcs.

L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'OTAN en 2004 et les candidatures de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie illustrent la volonté de l'Occident de prendre pied en mer Noire. Cela a contribué à générer à Moscou, tant au sein des élites politiques que de la population, le sentiment d'être assiégé et à souder cette dernière autour de ses dirigeants, pourtant autoritaires, par souci de la sauvegarde et de la défense de la patrie. En réaction, « l'opération spéciale » russe lancée en février 2022 a permis à la Russie de s'emparer de la façade maritime ukrainienne de la mer d'Azov et de s'implanter dans le Donbass. Conserver la Crimée et les régions russophones permettrait à Moscou de faire de la mer d'Azov un « lac russe » et se placer en position de force face à l'Occident en mer Noire et en Méditerranée orientale (base navale russe de Tartous en Syrie).

L'Ukraine et la Russie élaborent chacun autour de la question de la Crimée des scénarii de gestion probables ou improbables, qui ont le trait commun de ne pas tenir compte de l'avis des Criméens. Un hypothétique succès militaire ukrainien se heurterait immédiatement aux résistances des populations russophones. À l'inverse, la *Pax Russica* ne résoudrait pas pour autant la situation politique et économique locale, ni la crise diplomatique, tant de nombreux aspects du droit international autour de la Crimée doivent être repensés et rediscutés. Dans les deux cas de figure, la Crimée sera, à n'en pas douter, au centre des futures négociations de paix entre Ukraine et Russie.

Mais si, lassés par les revendications des États belligérants et des puissances attisant le conflit, ces derniers décidaient d'opter pour l'indépendance et de construire leur propre État selon un modèle original ? Qu'en serait-il si l'idée de l'indépendance finissait par s'imposer à eux comme une évidence face à une situation bloquée ? Ignorés ou instrumentalisés, les Criméens n'ont, à aucun moment de leur histoire mouvementée, été « sérieusement » consultés. Ils pourraient donc profiter des négociations internationales qui se profileront immanquablement quant à l'avenir de la péninsule, pour faire entendre leur voix.

L'avenir d'une Crimée pacifiée ne pourra se construire qu'en tenant compte du passé historique agité de la presqu'île, des revendications et des arguments des acteurs locaux et internationaux et de l'étude très prospective des possibilités de viabilité d'une Crimée indépendante et neutre.

1 Appellation antique (grecque) donnée à la région de Kherson.

2 District frontalier.

3 https://rosstat.gov.ru/storage/mediabank/chisl_MO_Site_01-01-2023.xlsx (statistiques du gouvernement de la Fédération de Russie) ; <https://web.archive.org/web/20141129101533/http://gosstat.crimea.ru/2010/operativ/arkhivod1-092014.php> (statistiques de la République pro-russe de Crimée).

4 Cf. l'excellente tribune libre de Michel Pinton intitulée « Comment rétablir la paix en Europe » et publiée en mai 2023 sur le site du Cf2R, notamment le passage « il faut rappeler cette réalité simple parce qu'elle est occultée en Occident. Nos gouvernements invoquent l'intangibilité des frontières internationales reconnues. Ils s'accrochent à la forme pour nier un problème de fond. La vérité, c'est que la République ukrainienne a été trahie depuis sa naissance entre des aspirations populaires divergentes. Ces tiraillements ont dégénéré en disputes, émeutes, puis en guerre civile en 2014. L'intervention russe n'en a été qu'une conséquence. Aucune paix durable ne sera jamais possible si la racine du mal n'est pas traitée. Macron est dans l'erreur quand il affirme que la paix reviendra naturellement le jour où la République d'Ukraine exercera à nouveau sa souveraineté sur tous les territoires inclus dans ses frontières de 1991. Biden aussi quand il affirme s'en remettre au président Zelensky, élu par le peuple ukrainien, pour fixer un terme juste au conflit. En réalité, l'Américain comme le Français nous signifient, sous couvert de respect du droit international ou de choix démocratique, qu'ils soutiennent un des deux camps de la guerre civile contre l'autre. Une paix véritable ne pourra jamais naître de leur partialité » (<https://cf2r.org/tribune/comment-retablir-la-paix-en-europe>).



1. PREMIÈRE PARTIE : UNE SITUATION BLOQUÉE

BRÈVE HISTOIRE DE LA CRIMÉE ET DES ÉVOLUTIONS DE SON STATUT

La Crimée a de tout temps été une terre de passages, d'échanges commerciaux et de brassages de populations diverses du fait de sa position stratégique entre Europe et Asie. Tour à tour scythe, grecque, romaine, byzantine, ostrogothe, polovtse¹, vénitienne, génoise, puis tatare... la péninsule a toujours été un creuset de cultures et de religions diverses, ayant parfois abouti à des identités originales, comme par exemple l'identité karaïte, à la fois juive et turcophone, dont le caractère unique dans le monde illustre à merveille encore ce substrat criméen. Mais, c'est à partir de la fin du XVe siècle que se sont véritablement créées les identités ethniques criméennes actuelles, la première d'entre elles ayant été l'identité tatare.

Les Tatars sont arrivés en Crimée à la fin du XVe siècle. Cette horde turco-mongole s'est ensuite lentement convertie à l'islam aux XVIIe et XVIIIe siècles, en même temps qu'elle était vassalisée par l'Empire ottoman. Cependant, constitués en khanats² depuis 1475, les Tatars ont su conserver une certaine autonomie politique. Si bien qu'en 1774, lors du Traité de Koutchouk-Kaïnarji, le khan de Crimée a refusé la suzeraineté des Empires ottoman et russe, souhaitant maintenir des relations politiques et commerciales équilibrées avec ses deux ombrageux voisins³.

Après plusieurs campagnes militaires, le khanat de Crimée a finalement été annexé par les Russes en 1783. Depuis, les Tatars ont été soumis à une politique de russification et d'expropriation intensive, à laquelle ils se sont bien sûr farouchement opposés.

La colonisation russe et les rivalités stratégiques russo-occidentales autour de la presqu'île jusqu'en 1945

À partir de 1783, la conquête de la Crimée par Moscou a entraîné l'arrivée de populations russes dans la presqu'île, lesquelles sont aujourd'hui largement majoritaires (58,5% des Criméens en 2001, 63% en février 2014) et ont toujours regardé du côté de Moscou, même après 1954. Elles parlent et éduquent leurs enfants en russe,

elles sont orthodoxes et suivent les médias russes. Différentes politiques de russification forcée ont par ailleurs été imposées aux autres populations devenues minoritaires, accompagnées d'expropriations et de déportations des plus rétives.

En dépit de sa colonisation de la péninsule, la Russie s'est toujours trouvée menacée par l'Occident en raison de la position stratégique de la Crimée. Comme un avant-goût de la crise actuelle, une crise diplomatique avait déjà opposé l'Empire russe à une alliance entre le Royaume-Uni, la France, l'Empire ottoman et le Royaume de Piémont-Sardaigne entre 1853 et 1856 (guerre de Crimée). L'obsession de Saint-Petersbourg d'accéder aux mers chaudes et de récupérer la « mythique Tsargrad » (Constantinople/Byzance/Istanbul) conduisit le pacha Mehemet Ali à rechercher l'aide de la France et du Royaume-Uni. Défait à Sébastopol, l'Empire russe fut alors contenu sur le Dniestr, mais conserva la Crimée. Lors du Traité de Paris (1856), la fibre latinophile de Napoléon III permit la création de la Roumanie et la Crimée aurait dû être démilitarisée⁴, bien que demeurant russe.

Peu de temps après la fondation de l'URSS, la Crimée a connu pendant trois ans, d'octobre 1917 à novembre 1920, trois gouvernements parallèles : les soviets dans certaines villes côtières et de peuplement russe ; une République populaire tatare autour des capitales historiques de ce peuple, Simferopol et Bakhchysarai ; et un gouvernement « blanc⁵ » à Sébastopol, soutenu par le débarquement de troupes étrangères (allemandes, puis françaises et britanniques). La presqu'île, et particulièrement Sébastopol, servit ensuite de lieu d'embarquement des dernières troupes « blanches » mises en déroute par la nouvelle Armée rouge en novembre 1920. Au même moment, la République socialiste soviétique (RSS) d'Ukraine émettait ses premières revendications sur la Crimée, tout en souhaitant déjà lui concéder l'autonomie⁶.

Entre 1941 et 1944, la Crimée vit s'affronter la *Wehrmacht* et l'Armée rouge. Les nazis, alliés aux Bandéristes ukrainiens⁷, s'appuyèrent sur la minorité tatare pour rallier certains peuples musulmans du Caucase, afin de prendre la Russie à revers par le sud⁸. La *Wehrmacht* poussa alors son avantage jusqu'au Don et aux premiers contreforts du Caucase, tandis que la *Kriegsmarine* affrontait la flotte soviétique en mer Noire, avec notamment une brève occupation de Sébastopol⁹.

1 Peuple venu d'Asie au IXe siècle.

2 Un Khanat est un royaume turc ou mongol.

3 Il était alors désavoué par l'essentiel de la population tatare, souhaitant maintenir des relations privilégiées avec l'Empire ottoman (religieuses, commerciales...).

4 Badem Candan, *The Ottoman Crimean War (1853-1856)*, Brill, Coll. The Ottoman Empire and its Heritage », Leyde, Boston, 2010.

5 Partie de la population russe, qui n'a pas accepté le pouvoir soviétique, qualifié de « rouge », et qui s'est retrouvée en conflit ouvert contre lui durant la guerre civile entre 1917 et 1921.

6 Lebedynsky Iaroslav, *La Crimée, des Taures aux Tatars*, L'Harmattan, Paris, 2014.

7 Partisans de Stepan Bandera, dirigeant ukrainien nationaliste et antisoviétique entre 1941 et 1944. Controversé, il est aujourd'hui perçu comme un patriote par les nationalistes ukrainiens, comme un vassal de l'Allemagne hitlérienne et antisémite - favorable notamment à la Shoah par balles - par d'autres Ukrainiens.

8 La légion musulmane caucasienne et la légion Turkestan, composées de turcophones musulmans, devaient notamment appuyer la *Wehrmacht* dans son offensive en direction de la Crimée et du Don. Faiblement équipées et armées, maltraitées, ces deux légions ont été laminées par l'Armée rouge. Accusés par les autorités soviétiques d'y avoir pris une grande part, les Tatars ont été ensuite déportés après la reprise progressive des territoires en 1944.

9 Aglan Alya et Frank Robert (dir.), *1937-1947 : La guerre-monde* (2 tomes), Folio Histoire n°244, Gallimard, Paris, 2015.

Après-guerre, une grande partie des Tatars seront suspectés d'avoir collaboré avec les armées nazies entre 1941 et 1944, ce qui valut à l'ensemble de ce peuple une déportation collective en Sibérie et en Asie centrale jusqu'en 1957. Ils ne seront autorisés à rentrer sur leurs terres ancestrales qu'à l'occasion de la *perestroïka* et de la chute de l'URSS.

La parenthèse soviétique et la première Crimée ukrainienne (1954-1991)

Alors qu'elle s'était vu conférer, en 1922, le statut de République socialiste soviétique autonome (RSSA) au sein de la République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR), la Crimée a perdu celui-ci avec les décrets de 1945 et 1946, en conséquence de la collaboration supposée des Tatars avec le régime nazi¹.

Depuis 1948, Sébastopol, port d'attache de la flotte de guerre russe en mer Noire – dont le plan est calqué sur celui de la ville de Toulon –, dispose d'un statut fédéral, qui la fait directement dépendre de la Fédération de Russie au sein de laquelle la ville se classe à la troisième place d'un point de vue démographique (556 304 habitants en 2023) derrière Moscou et Saint-Petersbourg. L'enclave fédérale dépasse le seul territoire urbain de la ville de Sébastopol ; y sont également rattachés la ville d'Inkerman, la commune urbaine de Katcha et des territoires ruraux adjacents ; l'ensemble est divisé en quatre *raïons* (districts)².

En 1954, un an après la mort de Staline, pour d'obscures raisons tenant à la fois à des considérations politiques, économiques et culturelles, le secrétaire général du parti communiste d'Union soviétique (PCUS) Nikita Khrouchtchev, d'origine ukrainienne, fait cadeau de la Crimée³, qui n'était alors qu'un simple *oblast* (région), à la RSS d'Ukraine⁴. Ce transfert semble avoir eu trois raisons :

- selon des historiens ukrainiens et russes, il fallait d'une part relancer l'économie de la presqu'île, dévastée par la guerre et confrontée à une grave pénurie de main-d'œuvre due aux déportations massives de 1944. Cependant, cette hypothèse est aujourd'hui contestée par d'autres historiens des deux États affirmant que la Crimée avait déjà retrouvé, si ce n'est dépassé, en 1954, son niveau économique d'avant-guerre⁵ ;

- pour d'autres, le « cadeau de Khrouchtchev » à l'Ukraine aurait eu pour but de compenser l'*Holodomor*, cette famine généralisée orchestrée par Staline dans les années 1920-1930 au moment de la collectivisation des terres ayant causé des millions de morts en Ukraine et ailleurs en

URSS ; ou bien de permettre l'irrigation de la péninsule par le nouveau canal de Crimée, partant du barrage de Nova Kakhovka sur le Dniep⁶, situé en Ukraine. Les historiens russes et ukrainiens s'opposent encore actuellement sur ces mobiles ;

- pour d'autres encore, en transférant la Crimée à Kiev, Kroutchev, aurait réussi un habile tour de passe-passe, modifiant à la fois la composition ethnique de l'Ukraine, en y renforçant l'élément russe, et ménageant les ambitions des dirigeants communistes ukrainiens tout en les plaçant de son côté dans sa lutte pour le pouvoir l'opposant alors au président du conseil des ministres d'URSS, Gueorguï Malenkov⁷.

La modification des frontières intérieures était alors monnaie courante en URSS, relevant de simples réorganisations administratives. Personne n'a donc alors prêté d'attention particulière au transfert de la Crimée à l'Ukraine jusqu'à l'effondrement de l'Union soviétique⁸. C'est à l'occasion de la *perestroïka*, puis du réveil des nationalismes lors de la chute de l'URSS, de l'indépendance des républiques et de l'internationalisation des frontières régionales – jusqu'alors simples limites administratives intérieures – que la question a pris une acuité particulière.

Depuis 1954, la Crimée est le premier lieu de tourisme balnéaire et de villégiature de l'ex-URSS. La Riviera criméenne, pâle copie de la Côte d'Azur développée pour l'aristocratie russe après 1860, est devenue un lieu très prisé de tous les citoyens russes, puis soviétiques. Le peuple se rendait à Soudak, à Feodosia ou encore à Evpatoria, l'aristocratie à Livadia, tandis que l'élite politique se réservait Yalta (construite sur le modèle de Nice et de Cannes).

Langue interétatique de l'URSS, le russe était donc la *lingua franca* de la presqu'île. Après 1954, le peuplement d'origine ukrainienne s'est accru en Crimée jusqu'en 2014, mais sans toutefois avoir des répercussions importantes sur la part des locuteurs russophones, puisqu' à l'époque soviétique l'apprentissage de la langue russe était partout favorisé au détriment des langues nationales. Qui plus est, les immigrés ukrainiens étaient en grande partie originaires des régions russophones du Donbass. Ainsi, si la part des Russes a augmenté en Ukraine entre 1954 et 1989 et, celle des Ukrainiens s'est également accrue en Crimée (22,3% en 1959, 25,8% en 1989), mais l'évolution linguistique dans la presqu'île n'a pas suivi celle de la démographie. En dépit de l'accroissement de la population ukrainienne, la part de ceux qui considèrent formellement l'ukrainien comme leur langue maternelle n'a cessé de diminuer : en 2001, elle s'élevait à

1 <http://docs.historyrussia.org/ru/nodes/165642-ukaz-prezidiuma-verhovnogo-soveta-sssr-ot-30-iyunya-1945-g-o-preobrazovanii-krymskoy-assr-v-krymskuyu-oblast-v-sostave-rsfsr> ; <http://docs.historyrussia.org/ru/nodes/165649-zakon-ob-uprazdnenii-checheno-ingushskoy-assr-i-o-preobrazovanii-krymskoy-assr-v-krymskuyu-oblast-moskva-kreml-25-iyunya-1946-g>

2 <https://archive.md/20140924201732/http://sevastopol.gov.ru/19-zs-ot-3-06-2014.html>

3 Semble-t-il en collégialité avec d'autres membres du présidium du comité central du PCUS (Malenkov, Vorotchilov, Kaganovitch...).

4 <https://web.archive.org/web/20091017083623/http://www.echo.msk.ru/programs/hrushev/625392-echo>

5 <https://argumentua.com/stati/kakim-by-l-podarok-khrushcheva-kak-ukraina-otstroila-krym-chast-pervaya> ; <https://web.archive.org/web/20150513193525/https://www.opendemocracy.net/od-russia/zbigniew-wojnowski/whose-crimea-is-it-anyway-soviet-khrushchev-history>

6 Thèse défendue par Sergueï Nikititch Khrouchtchev, fils de Khrouchtchev lors d'une interview télévisée donnée le 19 mars 2014 depuis les États-Unis (<https://smotrim.ru/video/778212>).

7 Thèse de l'historien américain Mark Kramer (<https://www.wilsoncenter.org/publication/why-did-russia-give-away-crimea-sixty-years-ago>).

8 https://shron2.chtyvo.org.ua/Zbirnyk_statei/Roots_of_Russias_War_in_Ukraine_anhl.pdf

10,3% – contre 13,1% en 1989 – ce chiffre ne tenant pas compte de la ville de Sébastopol, dont seulement 6,6% de la population, selon les données de 2001, considérait l'ukrainien comme sa langue maternelle¹.

Une aspiration à l'autonomie contrariée

La fronde politique de la Crimée à différents moments de son histoire (1854-1856, 1917-1922), son autonomie *de jure* acquise entre 1922 et 1945 – après une période d'alternance du pouvoir local durant la guerre civile de 1917-1919 entre les forces étrangères, l'Armée blanche et l'Armée rouge – et la farouche opposition locale de Pavel Titov, secrétaire général du Parti communiste de Crimée, en 1954, au transfert de la presqu'île à la RSS d'Ukraine² soulignent l'évolution particulière de la presqu'île³. Aussi, lors de l'indépendance de l'Ukraine en 1991, celle-ci a gardé son fonctionnement particulier, garanti par son autonomie retrouvée la même année, et restait largement russophone.

Mais, à la différence du Donbass et de la façade maritime ukrainienne, pourtant largement russophones, la Crimée n'a pas de culture ukrainienne ancrée ni encore de culture « créolisée » à base notamment de sourjik – une langue locale de l'Est ukrainien, liant linguistique entre l'ukrainien et le russe. Aussi, pour la plupart, les Criméens se sont toujours considérés comme soviétiques, puis Russes, et non pas comme des Ukrainiens russophones. Ce sont donc eux qui ont demandé, après le coup d'État du Maidan⁴ en février-mars 2014, le rattachement de leur presqu'île à la Fédération de Russie, en réaction à l'abandon du russe comme langue officielle par les nouvelles autorités de Kiev.

La parenthèse soviétique a contenu, sans les éteindre, les aspirations criméennes et les rivalités géostratégiques internationales. L'adhésion de la Turquie à l'OTAN en 1952 et surtout celle des États d'Europe orientale en 2004 ont conduit l'Occident à reprendre position en mer Noire. Les interventions russes en Géorgie (2008) et en Syrie en 2014 lui ont répondu, faisant de la Méditerranée orientale et de la mer Noire de nouvelles zones de tensions économiques et militaires.

Proportion de russophones en Crimée



1 <https://www.c-inform.info/dossier/id/65>

2 Ce qui lui a valu son rappel et sa mutation au poste de vice-ministre de l'Agriculture de la RSFSR à Moscou.

3 <https://archive.is/20150531085454/http://old.kr-eho.info/index.php?name=News&op=printpage&sid=11354> ; <https://archive.is/20140314185059/http://sovross.ru/modules.php?name=News&file=article&sid=596300>

4 Qualifiés de « révolution populaire » par l'Occident, les événements du Maidan s'apparentent toutefois « techniquement » à un coup d'État, interrompant avant son terme le premier mandat du président ukrainien Viktor Ianoukovitch – démocratiquement élu en 2010 avec 52% des voix – et donc le processus démocratique en cours, malgré la dérive autoritaire de son pouvoir après 2013 et la corruption endémique du pays. Il est certain que si le Maidan avait été organisé par l'Occident un an plus tard, à l'issue d'une réélection de Ianoukovitch, cette fois-ci truquée et contestée, cette action aurait bien plus légitime et l'annexion de la Crimée par la Russie, ainsi que le conflit russo-ukrainien, auraient pu être évités.

La désintégration de l'URSS et la marche des républiques vers l'indépendance (1989-1991)

Au tournant des années 1990, en Crimée, comme dans de nombreuses autres régions de l'URSS, les activités d'organisations publiques indépendantes se sont intensifiées, principalement avec l'objectif de protéger l'identité nationale, culturelle, historique et linguistique de la population russe et russophone. En 1989, l'Organisation démocratique tauride¹ a commencé à se manifester dans la péninsule, réclamant notamment la création d'une République socialiste soviétique de Crimée au sein de l'URSS et la sécurisation du statut de la langue russe comme langue d'État sur le territoire criméen.

En novembre 1990, la question de la restauration de la République socialiste soviétique autonome de Crimée (RSSAC) en tant que partie de l'URSS et participant au Traité de l'Union a été soulevée. Le 20 janvier 1991, un référendum a eu lieu en Crimée concernant la restauration de l'autonomie. 81,37% des Criméens inscrits sur les listes électorales ont participé au référendum et 93,26% des votants se sont déclarés favorables à la restauration de la RSSAC².

Le 12 février 1991, le Soviet suprême de la RSS d'Ukraine a adopté la loi sur la restauration de la RSSAC. Son article 1 affirme « restituer la RSSAC sur le territoire de la région de Crimée dans le cadre de la RSS d'Ukraine »³. Le 19 juin 1991, la mention de la république autonome restaurée a été inscrite dans la Constitution de la RSS d'Ukraine.

Puis en 1991 est créé le Mouvement républicain de Crimée (MRC), regroupant d'anciens combattants de la guerre en Afghanistan dirigés par Vladimir Klytchnikov, avec le soutien de l'homme d'affaires Valerii Averkin. La conférence fondatrice du MRC a eu lieu en septembre 1991, peu après l'échec du coup d'État du 19 août en URSS et l'adoption de l'Acte de déclaration d'indépendance de l'Ukraine. Le programme du MRC se résumait à deux objectifs principaux : la création d'une République de Crimée, avec tous les droits d'un État souverain indépendant, et la tenue d'un référendum sur le statut juridique de l'État⁴.

La Crimée ukrainienne (1991-2014)

Une situation politique nouvelle voit le jour le 24 août 1991, lorsque, peu de temps après l'échec du coup d'État à Moscou, la *Verkhovna Rada* d'Ukraine (VRU)⁵ a adopté l'Acte

de déclaration d'indépendance de l'Ukraine. En réponse à cela, l'attaché de presse du président russe Boris Eltsine, Pavel Vochtchanov, publia le 26 août la déclaration suivante : « la Russie ne remet en question le droit de personne à l'autodétermination, mais il y a un problème de frontières. Le respect de leur inviolabilité n'est possible et permis que s'il existe des relations alliées garanties par un traité pertinent. En cas de résiliation, la RSFSR se réserve le droit de soulever la question de la révision des frontières. Ce qui précède s'applique à toutes les républiques voisines, à l'exception des trois républiques baltes (lettone, lituanienne, estonienne), dont l'indépendance de l'État a déjà été reconnue par la Russie, ce qui confirme la question du problème territorial dans les relations bilatérales ». Vochtchanov précisait bien, en outre, que parmi les revendications potentielles de la Russie figurait la Crimée. La même thèse sur le droit de la Russie à réviser les frontières a été exprimée par Vochtchanov le 3 décembre 1991, en réponse au référendum sur l'indépendance de l'Ukraine. Ses déclarations ont suscité une vive réaction à Kiev. Finalement, après des protestations diplomatiques ukrainiennes, l'administration présidentielle russe a désavoué ces déclarations et dans l'Accord sur la fondation de la Communauté des États indépendants (CEI), signé en décembre 1991, la Russie et l'Ukraine se sont engagées à « reconnaître et respecter l'intégrité territoriale de l'autre et l'inviolabilité des frontières existantes au sein de la Communauté »⁶. Cependant, le parlement russe a continué à contester la souveraineté ukrainienne sur la Crimée et à s'inquiéter du sort du territoire de Sébastopol.

Le 1er octobre 1991, le présidium du Soviet suprême de Crimée publie une déclaration dans laquelle l'acte de transfert de la Crimée à l'Ukraine en 1954 a été décidé « sans avoir tenu compte de l'opinion du peuple », mais entérine les frontières de 1991. Cependant, malgré sa volonté affichée de respecter celles-ci, le MRC soulève « la possibilité juridique pour les Criméens de construire un État indépendant sur la base d'un référendum, si cela est provoqué par un changement de la situation politique »⁷. Le 22 novembre, le Soviet suprême de Crimée envisage la possibilité de faire appel au président de l'URSS, Mikhaïl Gorbatchev, pour lui demander d'annuler le décret de 1954, mais aucune décision n'est finalement prise⁸.

Le 1er décembre 1991, lors du référendum pour l'indépendance de l'Ukraine, 54% des habitants de la République autonome de Crimée (RAC) et 57% de ceux de Sébastopol qui prennent part au vote soutiennent l'indépendance de l'Ukraine (pour une participation respective de 67,5% et de 64% des inscrits) – indépendance allant de

1 Organisation politico-culturelle née sous la perestroïka pour défendre la culture et les droits des Russes et des russophones de Crimée.

2 <https://ria.ru/20110120/323139824.html>

3 <http://sevkrimrus.narod.ru/ZAKON/1991-2.htm>

4 http://e-journal.spa.msu.ru/uploads/vestnik/2009/vipusk_21._dekabr_2009_g./polunov.pdf ; <http://www.ruscimee.ru/2016/09/20/4984.htm> ; <https://ruskie.org/articles/nayti-sebya-nayti-rossiyu>

5 Parlement ukrainien.

6 <https://web.archive.org/web/20190510181428/https://publications.hse.ru/mirror/pubs/share/folder/kzccqjp3e0/direct/181690838> ;

https://web.archive.org/web/20190510181418/https://sites.ualberta.ca/~kineiko/NG_95_97/1146789.htm

7 <https://zakon.rada.gov.ua/krym/show/rb0136003-91#Text>

8 <https://archive.is/WpLUQ>

pair avec la garantie du statut d'autonomie pour la Crimée –, faisant néanmoins de la péninsule la région ukrainienne à avoir accordé le plus faible soutien à l'indépendance¹.

Parallèlement, les revendications territoriales de la Fédération de Russie sur la Crimée ont commencé dès l'officialisation de son rattachement à l'Ukraine. Bien que le 19 novembre 1990, Moscou et Kiev aient signé un accord par lequel elles s'engageaient à « reconnaître et respecter l'intégrité territoriale de l'autre à l'intérieur des frontières existant actuellement au sein de l'URSS », cette disposition fut aussitôt contestée par un certain nombre de députés russes qui s'y étaient déjà opposé lorsque l'accord avait été ratifié au Soviet suprême de la RSFSR. Ces députés reprochaient à l'accord d'avoir assuré le transfert de la Crimée « et d'autres terres russes indigènes » à l'Ukraine. En réponse, le ministre russe des Affaires étrangères, Andreï Kozyrev, rejeta cette interprétation, précisant que « si les frontières ne sont plus dans le cadre de l'URSS, les questions frontalières et territoriales seront alors autres, indépendantes et relevant d'une situation politique différente »².

La chute de l'URSS et l'indépendance de l'Ukraine à l'automne 1991 ont donc suscité des appels à la sécession de la Crimée, profitant du vide du pouvoir à Moscou comme à Kiev. Le 26 février 1992, par décision du Soviet suprême de la RSSAC, celle-ci a été rebaptisée République de Crimée ; et le 6 mai de la même année, la Constitution de Crimée a été adoptée, confirmant cette nouvelle appellation, ainsi que le rattachement de la Crimée à l'Ukraine « sur une base contractuelle »³. Cependant, le pouvoir ukrainien a rapidement rétabli son autorité sur la presqu'île, dès le printemps suivant.

Entre 1992 et 1994, les forces politiques prorusse ont tenté de séparer la Crimée de l'Ukraine. Ainsi, le 5 mai 1992, le Soviet suprême de Crimée a adopté une loi sur la déclaration d'indépendance de l'État, ainsi qu'une résolution sur la tenue d'un référendum d'autodétermination de la Crimée le 2 août 1992, ensuite invalidé par la VRU⁴. Le 21 mai 1992, le Soviet suprême de la Fédération de Russie a adopté sa propre résolution, qui reconnaissait la décision du Présidium du Soviet suprême de la RSFSR du 5 février 1954 sur le transfert de la région de Crimée de la RSFSR à la RSS d'Ukraine comme nulle et non avenue pour la raison qu'elle avait été adoptée en violation de la Constitution et des lois de la RSFSR. Dans le même temps, le parlement russe a dénoncé l'Accord du 19 novembre 1990 entre l'Ukraine et la Russie actant la renonciation aux revendications territoriales et appela à la prise en compte du respect du « choix de la

population criméenne ». En réponse à cette décision, la VRU a décidé, le 2 juin 1992, de considérer la décision du Soviet suprême de la Fédération de Russie sur la Crimée comme « n'ayant aucune signification juridique » et, concernant le statut de la Crimée au sein de l'Ukraine, qu'il s'agissait « d'une question intérieure qui ne peut faire l'objet de négociations interétatiques »⁵.

Le 9 juillet 1993, le Soviet suprême de la Fédération de Russie, présidé par Rouslan Khasboulatov, a adopté une résolution « sur le statut de la ville de Sébastopol » qui a confirmé « le statut fédéral russe de la ville de Sébastopol au sein de l'administration territoriale confirmé au moment de l'indépendance de l'Ukraine en décembre 1991 ». Boris Eltsine avait alors négativement réagi à cette décision par ces mots : « j'ai honte de la décision du parlement. (...) Ne déclenchez pas une guerre avec l'Ukraine ! ». À la suite de cette décision, l'Ukraine a déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU, qui avait alors déclaré à l'unisson – y compris par la voix du représentant russe – le 20 juillet 1993 son attachement aux principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Par la suite, entre 1994 et 1998, une mission de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) conduira des études Ukraine, afin de contribuer à la stabilisation de la situation en Crimée⁶.

En 1993, le MRC s'est transformé en une organisation politique, le Parti républicain de Crimée (PRC). Ses dirigeants ont alors lancé un appel pour un rapprochement entre la République de Crimée et la Russie, jusqu'à l'annexion complète, la conclusion d'une alliance militaro-politique avec la Russie et l'octroi de la citoyenneté russe aux habitants de la Crimée⁷. Parallèlement, en octobre 1993, à l'initiative des dirigeants du PRC et du Parti populaire de Crimée (PPC), a été créée la Communauté russe de Crimée (CRC), une organisation publique axée sur la protection des intérêts et des droits des Russes de Crimée et des Criméens russophones.

Début 1994, a lieu le plus grand succès électoral du mouvement prorusse de Crimée : en janvier, Iouri Mechkov, est élu président de la République de Crimée et la majorité au parlement est remportée par le Bloc Russie, une coalition politique formée du PRC et du PPC. Cependant, la faiblesse financière du Bloc – qui ne disposait pas alors de financements russes – et la mauvaise image de la Russie, héritage de l'impérialisme de l'URSS, en Occident ne lui ont pas permis de s'installer durablement au parlement⁸.

1 https://web.archive.org/web/20150923175036/http://www.archives.gov.ua/Sections/15r-V_Ref/index.php?11

2 https://web.archive.org/web/20190510181424/https://sites.ualberta.ca/~khineiko/NG_95_97/1146037.htm ; https://web.archive.org/web/20190510181418/https://sites.ualberta.ca/~khineiko/NG_95_97/1146789.htm

3 Constitution réactualisée ensuite en 1995, puis en 1999 (<http://sevkrimrus.narod.ru/ZAKON/rk.htm> ; <https://zakon.rada.gov.ua/krym/show/rb076a002-92/print1394702726687636#Text>). L'appellation de République de Crimée a ensuite été abandonnée en 1994 au profit de celui de République autonome de Crimée voulu par Kiev, avant d'être de nouveau réofficialisée à la suite de l'annexion russe de février-mars 2014.

4 <https://zakon.rada.gov.ua/krym/show/rb0073002-92#Text> ; <https://web.archive.org/web/20150926000625/http://zakon1.rada.gov.ua/krym/show/rb0073002-92>

5 <http://sevkrimrus.narod.ru/ZAKON/o1954.htm> ; <https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/2397-12#Text> ; <https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/2399-12#Text>

6 <https://web.archive.org/web/20220506170559/https://base.garant.ru/6310973> ; <http://sevkrimrus.narod.ru/textes/fedorov.htm> ;

<https://www.unian.net/politics/896912-mid-rossiya-stala-olitsetvoreniiem-ugrozyl-mejdunarodnomu-miru-i-bezopasnosti-v-21-veke.html>

7 http://e-journal.spa.msu.ru/uploads/vestnik/2009/vipusk_21_dekabr_2009_g/polunov.pdf

8 Idem.

En septembre 1994, la VRU a décidé de renommer la République de Crimée « République autonome de Crimée (RAC) » et en mars 1995 a abrogé unilatéralement la Constitution de 1992. En conséquence, Kiev a supprimé le poste de président de la République de Crimée¹ et un certain nombre de partis de Crimée ont été dissous, en particulier ceux faisant partie du Bloc Russie².

En 1998, les forces politiques prorusses de Crimée, affaiblies par les événements de 1995 sont défaites aux élections législatives locales. Le 21 octobre 1998, le parlement nouvellement élu adopte une nouvelle Constitution, alignée sur celle de l'Ukraine. Dès lors, pendant un certain temps, les revendications politiques vont s'atténuer chez les partis prorusses, au profit de la mise en avant de revendications culturelles et identitaires (apprentissage et pratique de la langue russe, de la religion orthodoxe, de la culture, de la conscience historique commune prorusse).

La reprise de l'activité politique des organisations prorusses a lieu en 2002, lorsque la CRC et le Bloc Russie parviennent à faire entrer leurs députés au parlement de Crimée. Puis la « révolution orange » de 2004 en Ukraine va contribuer à la montée en puissance des organisations publiques prorusses. En 2004-2005, la CRC est notamment la principale force politique à s'opposer aux changements politiques décidés par Kiev. Déclarant « l'illégitimité » du vote du second tour des élections présidentielles (2004), la CRC organise des rassemblements de plusieurs milliers de personnes à Simferopol « *contre l'anarchie politique et juridique dans le pays et l'arrivée illégale au pouvoir de Viktor Iouchtchenko* ». En 2006, la CRC participe ensuite à la formation du Bloc électoral *Pour Ianoukovitch !* aux élections locales en Crimée. À l'occasion de celles-ci, il parvient à faire entrer de nombreux élus au parlement de Crimée et dans les conseils locaux. Le président de la CRC depuis 2003, Sergueï Tsekov, est alors élu premier vice-président du parlement de la RAC³.

En décembre 2009, la CRC, en collaboration avec les militants civiques de Crimée, lance la création du mouvement Unité russe, une initiative soutenue par de nombreuses autres organisations publiques russes, dont Sergueï Tsekov et Sergueï Aksionov sont élus co-présidents⁴. En septembre 2010, le mouvement est transformé parti politique sous la direction de Sergueï Aksionov, alors premier vice-président de la CRC⁵.

La question des frontières maritimes et de la base navale de Sébastopol

En 1997, la Russie et l'Ukraine ont signé des accords sur le statut de la flotte de la mer Noire, qui ont résolu la question de sa division et de son maintien sur le territoire de la Crimée, ainsi que le Traité d'amitié, de coopération et de partenariat entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui reconnaît l'inviolabilité des frontières de chaque État et, par conséquent, la souveraineté de l'Ukraine sur la Crimée. Avec le Traité frontalier de 2003 qui a suivi, cet acte constitue un règlement contractuel de la question territoriale naissante, qui semblait alors réglée⁶.

Cependant, un conflit éclata à l'automne 2003 entre la Russie et l'Ukraine au sujet de l'île de Touzla, située dans le détroit de Kertch, engendré par l'absence de progrès dans les discussions sur la résolution du statut du détroit de Kertch et de la mer d'Azov. Après l'effondrement de l'URSS, la partie navigable du détroit – située entre l'isthme de Touzla et la péninsule de Crimée – s'était retrouvée entièrement dans les eaux territoriales de l'Ukraine. La partie russe du détroit était peu profonde, ne permettait le passage que des petits bateaux de pêche. Le 29 septembre 2003, les autorités du *krai* de Krasnodar, sans en avertir la partie ukrainienne, commencèrent à construire un barrage depuis la péninsule de Taman vers l'île frontalière de Kos Touzla, afin de prévenir, selon elles, l'érosion du littoral de ladite péninsule, de rétablir l'équilibre écologique dans la région, et de préserver et de restaurer les ressources halieutiques et biologiques. Kiev considéra cette construction comme « *une atteinte à l'intégrité territoriale du pays* ». En réponse, l'Ukraine déploya plusieurs centaines de gardes-frontières sur l'île et envoya des navires dans le détroit de Kertch. Les deux parties commencèrent alors à renforcer leurs moyens militaires dans la région. Le 23 octobre, la construction du barrage fut arrêtée à 102 mètres de la frontière d'État proclamée unilatéralement par l'Ukraine, après la rencontre des présidents Poutine et Koutchma qui signèrent en décembre 2003 le Traité de coopération pour l'utilisation de la mer d'Azov et du détroit de Kertch. Cependant, la question des statuts de Touzla et du détroit de Kertch n'a jamais été réglée par les deux parties⁷.

Ce contentieux relatif à la délimitation des frontières maritimes de l'Ukraine concerne directement la liberté d'action de la flotte russe basée à Sébastopol et les installations militaires russes de Crimée. En effet, à la suite de l'effondrement de l'URSS, le sort de la flotte soviétique de la mer Noire est venu empoisonner les relations russo-ukrainiennes. En 1994, lors

1 Privé de son poste, Iouri Mechkov est parti pour la Russie et n'a pu revenir qu'en mars 2014.

2 <https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/171/94-%D0%B2%D1%80#Text> ; <https://rian.com.ua/dossier/20140307/340662386.html>

3 <https://web.archive.org/web/20161027024721/http://ruscrimea.ru/cms/?go=mon&in=view&id=24> ; https://web.archive.org/web/20210205012859/http://old.ruscrimea.ru/rok/miting_29_12_04.php

4 <https://web.archive.org/web/20200703213346/http://old.ruscrimea.ru/news.php?point=805>

5 Idem.

6 <https://web.archive.org/web/20190818093728/https://muse.jhu.edu/book/11397> ; <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/21599165.2016.1176560>

7 https://web.archive.org/web/20150703134814/http://24tv.ua/news/showNews.do?den_v_istorii_konflikt_za_ostrov_tuzla_rf_vpervie_popitalas_zahvatit_krimsuyu_zemlyu&objectId=490789&tag=ukraina&lang=ru ; <https://podrobnosti.ua/932992-konflikt-vokrug-ostrova-tuzla-10-let-spustja.html> ; <https://www.segodnya.ua/newsarchive/ukraina-i-roccija-v-2003-m-voevali-za-tuzlu-253830.html>. Pour Kiev, la crise de Touzla aurait été perçue comme la première tentative d'invasion de la Crimée par Moscou depuis l'indépendance de l'Ukraine en 1991.

de la répartition des navires de cette flotte entre les deux pays, les relations entre les personnels militaires des flottes ukrainienne et russe ont parfois été très tendues, aboutissant de temps en temps à des confrontations physiques entre eux (1993-1994, 2003). Entre 1994 et 1997, les deux pays ont signé un certain nombre d'accords destinés à résoudre cette situation.

À la suite de négociations sur la répartition de la flotte, la partie ukrainienne obtint 30 navires de guerre, un sous-marin, 6 navires à usage spécial, ainsi que 28 navires de soutien (67 unités au total) et 90 avions de combat. La Russie reçut 338 navires, ainsi que 106 avions et hélicoptères. À l'issue de ces accords, il fut défini que la Russie conserverait la base de Sébastopol avec un bail de vingt ans¹, l'Ukraine acceptant alors d'accueillir les installations navales russes en Crimée : 31 centres d'essai, deux aérodromes², des relais de transmission haute fréquence à Yalta et à Soudak, diverses installations portuaires et garnisons, et le sanatorium militaire de Crimée. La base navale de Sébastopol abritait alors 30 emplacements destinés à des navires de guerre russe. Elle était complétée de plusieurs bases secondaires proches : l'une dans la baie de la Quarantaine, où étaient stationnés des navires lance-missiles ; une autre dans la baie des Cosaques, abritant un centre de plongée ; une autre encore dans la baie du Sud, où étaient encasernés des fusiliers marins ; et enfin une dernière dans la baie de Strelets, où des navires des flottes russe et ukrainienne étaient conjointement amarrés sous le contrôle de la flotte russe de la mer Noire. Moscou a également conservé le principal arsenal de munitions, la base de missiles de la flotte de la mer Noire. Selon les accords, la Russie ne pouvait pas avoir plus de 25 000 hommes en Ukraine, 24 systèmes d'artillerie d'un calibre supérieur à 100 mm, 132 véhicules blindés, 22 avions de combat de l'aviation navale basés à terre et le nombre de navires russes ne devait pas dépasser 388 unités. Moscou s'est enfin engagé à ne pas entreposer localement d'armes nucléaires ni sur les bâtiments de la flotte de la mer Noire³.

Kiev dénonce bien évidemment aujourd'hui les accords signés concernant le statut de la ville de Sébastopol et de la flotte de la mer Noire et entend récupérer le territoire fédéral, au même titre que la Crimée⁴. De même, à Moscou, la Douma a décidé de dénoncer ces accords russo-ukrainiens. Lorsqu'il a présenté ce projet de loi, le vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Grigorïï Karasin, a expliqué qu'il n'y avait aucune raison de poursuivre les accords russo-ukrainiens concernant la flotte de la mer Noire : « *le territoire de la République de Crimée et la ville*

fédérale de Sébastopol font désormais partie intégrante de la Fédération de Russie, qui, conformément à l'article 4 de la Constitution, étend la souveraineté de la Fédération de Russie. Par conséquent, il n'y a aujourd'hui aucune raison de poursuivre les relations juridiques sur le déploiement d'un objet et du personnel de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie en Ukraine, y compris les obligations de la partie russe de fournir à la partie ukrainienne un paiement ou une autre compensation »⁵.

Le référendum de 2014 et l'annexion de la Crimée par Moscou

En février-mars 2014, à la suite de la « révolution de Maïdan » et au renversement du président Ianoukovitch la Fédération de Russie a annexé la Crimée.

Lors de ces événements, dès décembre 2013, des manifestations essentiellement anti-Maïdan, mais parfois pro-Maïdan – chez les Tatars notamment – eurent lieu dans la presqu'île⁶. La confrontation civile s'est ensuite intensifiée après le changement de pouvoir en Ukraine en février 2014. Plusieurs décisions du nouveau gouvernement (notamment le vote de la VRU sur l'abolition de la loi sur le statut de langue d'État accordé au russe) ont provoqué la mobilisation d'un nombre important de Russes et de russophones de Crimée, ainsi que de russophones du Donbass contre les nouvelles autorités ukrainiennes, intensifiée par la couverture médiatique des événements et les appels radicaux de plusieurs personnalités politiques⁷.

Dans la nuit du 22 au 23 février 2014, sur ordre de Vladimir Poutine, une opération spéciale a été menée pour évacuer le président ukrainien Viktor Ianoukovitch et les membres de sa famille vers un lieu sûr en Crimée. Le matin du 23 février, Poutine, selon ses propres mots, a confié aux chefs des forces de l'ordre impliquées la tâche de « *commencer les travaux sur le retour de la Crimée à la Russie* »⁸.

Les 23 et 24 février, sous la pression des militants prorusses, le pouvoir exécutif de Simferopol a été remplacé. Le 26 février, le *mejlis* des Tatars a organisé un rassemblement devant le parlement de Crimée afin d'empêcher l'adoption de « *décisions visant à déstabiliser la situation dans la RAC* » et a bloqué ses travaux. Tôt le matin du 27 février, les forces spéciales russes ont occupé les bâtiments officiels de Crimée, après quoi les députés du parlement ont limogé le gouvernement d'Anatoly Moguilev et ont décidé d'organiser

1 <https://ria.ru/20090324/165866414.html> ; https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/643_076#Text

2 La Garde, près de Simferopol, et Katcha à Sébastopol, pouvant héberger jusqu'à 161 avions

3 <https://xn----7sbb5ahj4aiadq2m.xn--p1ai/others/srf0.shtml> ; <https://www.segodnya.ua/regions/krym/vtoroy-zadzel-chernomorskogo-flota-ukraina-sohranila-10-korablye-iz-61-505582.html> ; https://aif.ru/dontknows/infographics/sostav_chernomorskogo_flota_vmf_rossii_infografika

4 <https://web.archive.org/web/20150928170239/http://www.day.kiev.ua/ru/article/tema-dnya-podrobnosti/evgeniy-marchuk-krym-mozhno-vernut> ; <https://www.rbc.ru/politics/05/11/2022/6366a1f19a794756bd18326c> ; <https://lenta.ru/news/2023/04/25/zernoflot>. Pour le président Zelensky, « *la flotte russe de la mer Noire doit être simplement détruite* ». Préfigurant ses déclarations en novembre 2022, plusieurs attaques de drones avaient eu lieu au-dessus de Sébastopol quelques jours plus tôt. Des drones navals sont également en train d'être actuellement fabriqués par les Ukrainiens, <https://glavcom.ua/ru/news/zelenskij-nameknul-putinu-chernomorskij-flot-v-ukrainskom-krymu-budet-unichtozhen-887181.html>

5 <https://tass.ru/politika/1086878>

6 <https://www.osce.org/files/f/documents/4/9/122194.pdf>

7 Idem.

8 <https://smotrim.ru/brand/59195>

un référendum général le 25 mai sur l'élargissement de l'autonomie de la péninsule dans le cadre de l'Ukraine. Le nouveau gouvernement de Crimée était dirigé par le chef du parti Unité russe, Sergueï Aksionov, qui a déclaré sa non-reconnaissance du nouveau gouvernement de Kiev et s'est tourné vers la Russie pour « *l'aider à assurer la paix et la tranquillité, sur le territoire de la RAC* »¹.

Le 1er mars, la Douma a répondu favorablement à l'appel de Vladimir Poutine, l'autorisant à déployer des troupes sur le territoire de l'Ukraine. Les forces russes, ainsi que des détachements de volontaires, ont bloqué toutes les installations et les unités militaires ukrainiennes de la péninsule, dont le commandement avait refusé d'obéir au gouvernement de Crimée².

Le 6 mars, le libellé de la question soumise au référendum a été modifié. Contournant la constitution ukrainienne, la question du rattachement de la Crimée à la Russie a été proposée. Le 11 mars, le parlement de la RAC et le conseil municipal de Sébastopol ont adopté une déclaration d'indépendance³.

Le 16 mars s'est tenu un référendum concernant le statut de la Crimée. En dépit de nombreuses irrégularités électorales, 96,77% des Criméens ont voté pour l'adhésion à la Russie. À partir de ces résultats, le 17 mars, la République de Crimée a unilatéralement déclaré son indépendance et, le lendemain, a signé un accord avec Moscou marquant son adhésion à la Fédération de Russie. Le 11 avril, la République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol ont été incluses dans la liste des « sujets » de la Fédération de Russie dans la constitution russe⁴. Kiev et la plupart des États membres de l'ONU n'ont pas reconnu l'annexion de la Crimée par Moscou, continuant à considérer la péninsule comme faisant partie de l'Ukraine.

Ainsi, le référendum de mars 2014 a profondément clivé les deux États. Il a été perçu comme une « farce » par Kiev, car il contrevient à ses yeux au droit international et a été organisé sous la contrainte de « l'occupant ». Pour Moscou, il n'était que l'expression locale de la *vox populi*, même si les Tatars et quelques Ukrainiens pro-Kiev ont été auparavant cordialement invités à quitter la presqu'île, afin de ne pas y participer.

Si pour de multiples raisons le référendum de mars 2014 n'est pas recevable, il existe cependant toujours une forte demande des Criméens pour rejoindre la Fédération de Russie tout en conservant un certain degré d'autonomie. Cette demande pourrait être validée si un vrai référendum était organisé à l'avenir par l'ONU et/ou l'OSCE sur la base

des populations présentes en Crimée en janvier 2014, même si le score des pro-Russes était bien sûr plus faible. Certains officiels ukrainiens, à commencer par Zelensky, le reconnaissent en privé, même s'il est inconcevable qu'ils l'avouent en public. Pour l'instant, les autorités ukrainiennes, arc-boutées sur la récupération de la Crimée, n'entendent pas se préoccuper de l'avis des populations locales. Pourtant, dans le cas d'un hypothétique retour de la Crimée dans le giron de Kiev, elles devront tôt ou tard s'y résoudre avec l'aide de la communauté internationale, afin d'éviter un conflit civil.

Depuis mars 2014, la Crimée a connu de nouvelles arrivées massives de colons russes et a été arrimée au territoire russe par la construction du pont routier et ferroviaire au-dessus du détroit de Kertch. Sergueï Aksionov, un proche de Vladimir Poutine, a par ailleurs été nommé gouverneur de la province, qui a conservé *de jure* son statut d'autonomie après l'annexion. Elle est aujourd'hui de nouveau en reliaison à la Russie au nord par le pont de Tchoukhhar et à l'*oblast* de Kherson par celui de Henitshesk.

REVENDEICATIONS ET ARGUMENTS DES ACTEURS

Les positions ukrainienne et russe, toutes deux fondées sur des arguments juridiques diamétralement opposés, apparaissent aujourd'hui en tous points inconciliables. L'Ukraine, soutenue par l'Occident, se fonde sur le respect de l'intangibilité des frontières internationales ; la Russie s'appuie sur le principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes⁵. Actuellement, chaque camp campe sur ses positions avec entêtement, ne permettant pas de trouver une issue honorable sur la question criméenne.

La position ukrainienne et ses limites

Arguments juridiques et historiques

Pour Kiev, la Crimée a toujours appartenu à l'Ukraine, du moins depuis 1954. Héritiers de la RSS d'Ukraine, le pays et ses dirigeants ont toujours montré leur fort attachement pour la presqu'île depuis 1991, allant jusqu'à parfois l'historiciser pour appuyer leur revendication. La position de Kiev se fonde sur les arguments suivants :

- La Crimée se trouve en continuité territoriale naturelle avec la façade maritime ukrainienne sur la mer Noire et n'est accessible par voie de terre que depuis le Donbass. De même, le canal de Crimée, qui relie la presqu'île au

1 https://lb.ua/news/2014/02/26/257204_medzhlis_srochno_sobiraet_miting_pod.html ; <https://web.archive.org/web/20210617165025/https://112ua.tv/politika/sbu-obnarodovala-video-zahvata-zdaniya-verhovnogo-soveta-kryma-29909.html> ; <https://vesti.ua/krym/40000-noviy-premer-aksenov-schitaet-prezidentom-janukovicha>. Aksionov et les militants pro-russes de Crimée sont restés à ce titre fidèles à Viktor Ianoukovitch (par respect « opportuniste » du processus électoral et démocratique en cours depuis 2010 avorté par le Maidan ou par affinités russophiles ?).

2 <https://lenta.ru/news/2014/03/01/sovfed/> ; <https://web.archive.org/web/20160317195204/http://reporter.vesti-ukr.com/art/y2015/n7/13328-krymnash-krymnash.html#Vyfr7JD4EZA>

3 http://www.crimea.gov.ru/news/11_03_2014,

4 <https://lenta.ru/news/2014/03/11/declare/> ; <https://archive.is/bvjR6> ; <http://www.kremlin.ru/events/president/news/2005>

5 Cette situation n'est pas sans rappeler le débat bloqué concernant le Haut Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, dans lequel Moscou s'efforce de jouer un rôle d'arbitre.

réseau hydrographique ukrainien grâce au barrage de Nova Kakhovka – dont les Ukrainiens attribuent la destruction, le 6 juin 2023, aux Russes – permet seul son approvisionnement en eau.

- La Crimée est devenue avec l'indépendance de l'Ukraine (1991) un territoire aux frontières internationalement reconnues. La Russie de Boris Eltsine a reconnu ces frontières et donc l'autorité de Kiev sur la péninsule par le Traité d'amitié, de coopération et de partenariat du 31 mai 1997. Ce traité, signé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, devait entrer en vigueur en 1999 et perdurer jusqu'en 2019. Il consacrait le principe de partenariat stratégique et de reconnaissance de l'inviolabilité des frontières existantes, le respect de l'intégrité territoriale et l'obligation mutuelle de ne pas utiliser un territoire au détriment de la sécurité de l'autre. Selon l'accord, « les deux pays garantissaient les droits et libertés des citoyens de l'autre pays sur les mêmes bases et dans la même mesure que leurs propres citoyens, sauf dans les cas établis par la législation nationale des États ou les traités internationaux. Chacun des deux pays protégeait conformément à la procédure établie les droits de ses citoyens vivant sur le territoire de l'autre pays, conformément aux obligations découlant des documents de l'OSCE et d'autres principes et normes généralement reconnus du droit international et des accords dans le cadre de la CEI, dont la Russie et l'Ukraine faisaient partie (...) les deux parties se sont engagées à respecter l'intégrité territoriale de l'autre et ont réaffirmé l'inviolabilité des frontières existant entre elles. Selon l'article 40 du Traité, l'accord a été conclu pour une période de dix ans et sa validité pouvait ensuite être automatiquement renouvelée pour une période de dix ans, soit jusqu'en 2019. La résiliation du contrat était possible par déclaration appropriée de l'une des parties au moins six mois avant la fin de la période décennale suivante ».

Conformément à cet article, en octobre 2008, l'accord a été automatiquement prolongé pour les dix années suivantes, soit jusqu'au 1er avril 2019¹. Évidemment, les événements de 2014 y ont mis précocement fin. Cependant, il a fallu attendre mars 2018, pour que le ministère ukrainien des Affaires étrangères dénonce le Traité d'amitié, suivi le 28 août par le président Petro Porochenko, puis le 6 septembre par le Conseil de défense et de sécurité nationale de l'Ukraine (CDSNU), conformément aux dispositions de son article 40. Le 3 décembre 2018, le projet de loi sur la résiliation du Traité le 1er avril 2019 a été soumis en urgence par le président de l'Ukraine à la VRU. Le document stipule que « la dénonciation du présent Traité libérerait l'Ukraine de toute obligation de le mettre en œuvre et n'affectait pas les droits, les obligations ou le statut juridique de l'Ukraine découlant de la mise en œuvre

dudit Traité avant sa dénonciation, conformément à l'article 70 de la Convention de Vienne sur le droit des traités ». Le 6 décembre 2018, la VRU a approuvé un projet de loi mettant fin au Traité d'amitié avec la Russie à compter du 1^{er} avril 2019. Enfin, quatre jours plus tard, Petro Porochenko a signé la loi sur la résiliation du Traité d'amitié, de coopération et de partenariat de 1997.

- En conséquence, l'Ukraine considère que : « les unités administratives présentes sur le territoire de la RAC, la RAC elle-même et la ville à statut spécial de Sébastopol sont partie intégrante du territoire ukrainien. Au moment de l'effondrement de l'URSS en 1991, la Crimée faisait partie de la RSS d'Ukraine, de sorte que la sécession unilatérale de la Crimée de l'Ukraine est une violation du principe d'intégrité territoriale ». Le 15 avril 2014, la VRU a déclaré la RAC et Sébastopol « territoires temporairement occupés »².

D'autre part, Kiev rappelle que la Constitution de l'Ukraine, comme la Constitution de la Fédération de Russie, ne prévoit pas le droit à la sécession d'un territoire. Selon la Constitution ukrainienne, la question de la modification des frontières de l'Ukraine ne peut être décidée que lors d'un référendum décidé par la VRU³.

La Cour constitutionnelle d'Ukraine a reconnu le 20 mars 2014 « la décision du parlement de la RAC sur la déclaration d'indépendance de la Crimée comme inconstitutionnelle et l'a déclarée invalide, car, selon l'article 137 de la Constitution de l'Ukraine, les forces armées de la RAC n'ont pas le pouvoir de résoudre les problèmes de structure territoriale, d'ordre constitutionnel et de souveraineté étatique de la république ». Selon la cour constitutionnelle, « le droit à l'autodétermination sur le territoire de la Crimée a été exercé par ses habitants avec l'ensemble du peuple ukrainien lors du référendum pour l'indépendance du 1er décembre 1991, à la suite duquel la VRU, au nom des citoyens ukrainiens de toutes nationalités, a adopté la Constitution de l'Ukraine le 28 juin 1996, qui proclame le principe de son intégrité territoriale. De plus, la sécession de la RAC de l'Ukraine contredit la Constitution de 1998 de la RAC elle-même, selon laquelle la RAC fait partie intégrante de l'Ukraine ; dans le même temps, toute modification apportée à la Constitution de la RAC doit être approuvée par la VRU »⁴.

Les dirigeants ukrainiens, en outre, considèrent les actions de la Russie visant à annexer la Crimée comme une violation directe du Mémoire de Budapest, par lequel la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis ont confirmé à l'Ukraine leur obligation, conformément aux principes de l'Acte final de l'OSCE, de respecter l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine, le Traité d'amitié, de coopération et de partenariat de 1997, par lequel la

1 Sur le Traité d'amitié russo-ukrainien entré en application en 1999 : [https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/643_006#Text\(ukrainien\)](https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/643_006#Text(ukrainien)) ; <https://web.archive.org/web/20210711075643/https://docs.cntd.ru/document/1902220> (russe) ; et sur sa prolongation en 2009 : <https://rian.com.ua/analytics/20081001/78010432.html>

2 <https://www.unian.net/politics/899002-ks-priznal-nekonstitutsionnyim-postanovlenie-vr-kryima-o-nezavisimosti.html>

3 <https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/v003p710-14#Text>

4 Idem ; <https://www.unian.net/politics/899002-ks-priznal-nekonstitutsionnyim-postanovlenie-vr-kryima-o-nezavisimosti.html> ; <https://tsn.ua/ru/politika/turchinov-otmenil-deklaraciju-o-nezavisimosti-kryima-i-sevastopolya-354801.html>

Fédération de Russie et l'Ukraine s'étaient engagées à respecter leur intégrité territoriale respective et ont reconnu l'intangibilité des frontières, et le Traité sur la frontière russo-ukrainienne de 2003, selon lequel la Crimée était reconnue comme partie intégrante de l'Ukraine¹.

Les arguments des ultranationalistes

Depuis la révolution orange de 2004 à Kiev, l'opposition croissante entre l'Occident et la Russie a fait monter chez les Ukrainiens les plus nationalistes, le sentiment du devoir de défendre de la « terre sacrée » face à l'ennemi russe, sentiment qui s'est renforcé après 2014. Pour ces nationalistes, les Criméens ont été les victimes, tout comme les Ukrainiens, de l'Holodomor des années 1920-1930. À ce moment-là, Staline qualifiait alors tous les opposants à sa politique de collectivisation, qu'il affamait, de « nationalistes ukrainiens », sans aucune distinction entre les Ukrainiens et les Criméens sous statut russe. Les nationalistes ukrainiens actuels en déduisent près d'un siècle plus tard qu'il s'agissait du seul et même peuple ukrainien².

Ainsi, depuis 2014, le courant pragmatique, encore largement majoritaire à Kiev, qui s'appuie sur la cession de la Crimée par Khrouchtchev à la RSS d'Ukraine en 1954 pour justifier son appartenance à l'Ukraine, doit composer avec un courant ultranationaliste en plein essor, pour qui l'appartenance de la presqu'île à Kiev répond à la fois à des accointances ethniques supposées entre certains peuples du passé et les Ukrainiens d'aujourd'hui, et à une « mission divine ». Ainsi, selon ce courant, le raffinement culturel gréco-romain, puis vénéto-génois, formeraient l'ukranité catholico-uniatée, née en Crimée, laquelle s'opposait alors à la barbarie russe, proche de l'animalité. À ce titre, il estime que cette ukranité aujourd'hui en péril doit être à tout prix préservée et défendue dans son lieu de naissance supposé. Pour ce courant ultranationaliste, une véritable historicisation millénarisée, complétée par une mythification très fantasmée, font de la péninsule une terre sacrée à défendre coûte que coûte, sans aucune concession ou transaction possible.

L'étroite marge de manœuvre du gouvernement Zelensky

À la mi-mars 2021, Volodymyr Zelensky a signé la « stratégie pour la désoccupation et la réintégration du territoire temporairement occupé de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol » élaborée par le CDSNU, qui stipule que Kiev prendra des mesures « diplomatiques, militaires, économiques, informationnelles,

humanitaires et autres pour récupérer ce territoire ». L'Ukraine dispose déjà depuis 2016 d'un ministère de la Réintégration des territoires temporairement occupés chargé de préparer la libération des zones actuellement occupées par la Russie, dont bien sûr la Crimée³.

Toutefois, des divergences apparaissent au sein du gouvernement ukrainien quant à l'intransigeance dont il doit faire preuve : Kiev doit-il faire de la reconquête de la Crimée un objectif non négociable ou être prêt à échanger le contrôle provisoire de Moscou sur la péninsule contre des concessions russes ailleurs. Cette question pourrait également créer une profonde scission entre l'Ukraine et les gouvernements occidentaux, qui craignent que le contrôle de la Crimée et de la base stratégique de Sébastopol ne soient des points sur lesquels Moscou n'envisage aucunement de céder et serait prêt à passer à la guerre nucléaire. Volodymyr Zelensky aurait de très grandes difficultés intérieures à faire accepter l'idée d'un cessez-le-feu laissant la Crimée aux mains de la Russie. Il se heurterait non seulement à une forte opposition de la part des ultranationalistes et de l'armée ukrainienne, mais aussi au sentiment général du peuple ukrainien pour lequel la Crimée doit être récupérée à tout prix. Toutefois, selon un sondage effectué en juillet 2022, 58% des Ukrainiens seulement étaient favorables à un retour de la Crimée en Ukraine⁴.

S'écartant de la ligne officielle, Andrii Sybiha, chef-adjoint du personnel présidentiel et diplomate ukrainien chevronné, a déclaré au Financial Times : « *si nous réussissons à atteindre nos objectifs stratégiques sur le champ de bataille, et lorsque nous serons sur la frontière administrative de la Crimée, nous serons prêts à ouvrir une page diplomatique pour discuter de cette question... [cependant] cela ne signifie pas que nous excluons la voie de la libération [de la Crimée] par notre armée* »⁵.

La carte tatare

Curieusement, c'est chez les Tatars que Kiev a trouvé ses plus fermes soutiens. À la suite de leur déportation collective en Sibérie et en Asie centrale, ces derniers n'ont été autorisés à rentrer dans la presqu'île qu'à la fin de la *perestroïka* en 1990. Ce retour s'est malheureusement accompagné de multiples désillusions : accaparement de leurs habitations et de leurs terres par des colons russes arrivés après 1944, dédommagements faibles, partiels et au cas par cas, marginalisation économique et sociale, et représentation démographique ultra-minoritaire sur leurs terres ancestrales.

1 <https://web.archive.org/web/20150724213823/http://mfa.gov.ua/ua/press-center/comments/2540-zajava-mzs-z-nagodi-20-ji-richnici-pidpisannyabudapeshtykygo-memorandumu> ; <http://sevkrimrus.narod.ru/ZAKON/1997god.htm> ; <https://web.archive.org/web/2016101121029/http://archive.kremlin.ru/text/docs/2003/01/30632.shtml>

2 Vallin Jacques, Mesle France, Adamets Sergueï, Pyrozhev Serhii, « A New Estimate of Ukrainian Population Losses during the Crises of the 1930's and 1940's », *Population Studies*, Vol. 56, n°3, novembre 2002, pp. 249-264.

3 <https://www.president.gov.ua/documents/1172021-37533> ; <https://www.kommersant.ru/doc/4729396> ; <https://www.pravda.com.ua/news/2016/04/20/7106169>

4 <https://theconversation.com/we-asked-ukrainians-living-on-the-front-lines-what-was-an-acceptable-peace-heres-what-they-told-us-190397>

5 <https://foreignpolicy.com/2023/04/11/crimea-has-become-a-frankensteins-monster>

Au début des années 2000, environ 250 000 Tatars vivaient en Crimée (243 433 personnes selon le recensement ukrainien de 2001), dont plus de 25 000 étaient établis à Simferopol et plus de 33 000 en incluant le reste du la *raïon* (un plus de 22% de la population).

Les Tatars se sont en majorité regroupés autour de Simferopol et de Bakhtchysaraï, leurs capitales historiques. Depuis, 1991, ils ont obtenu des droits importants de la part des autorités ukrainiennes : reconnaissance de leur langue, liberté de pratique du culte musulman, possibilités de représentation politique tatar à la VRU – ce que les Ukrainiens ont paradoxalement refusé aux russophones du Donbass. Des ministres tatars ont même fait partie de plusieurs gouvernements ukrainiens, notamment Emine Djarparova, vice-ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine depuis 2020¹. Les Tatars servent même actuellement de faire-valoir de Kiev dans son souhait d'intégration de l'Organisation des États turcs depuis 2020 et de relais d'influence réciproques entre l'Ukraine et la Turquie.

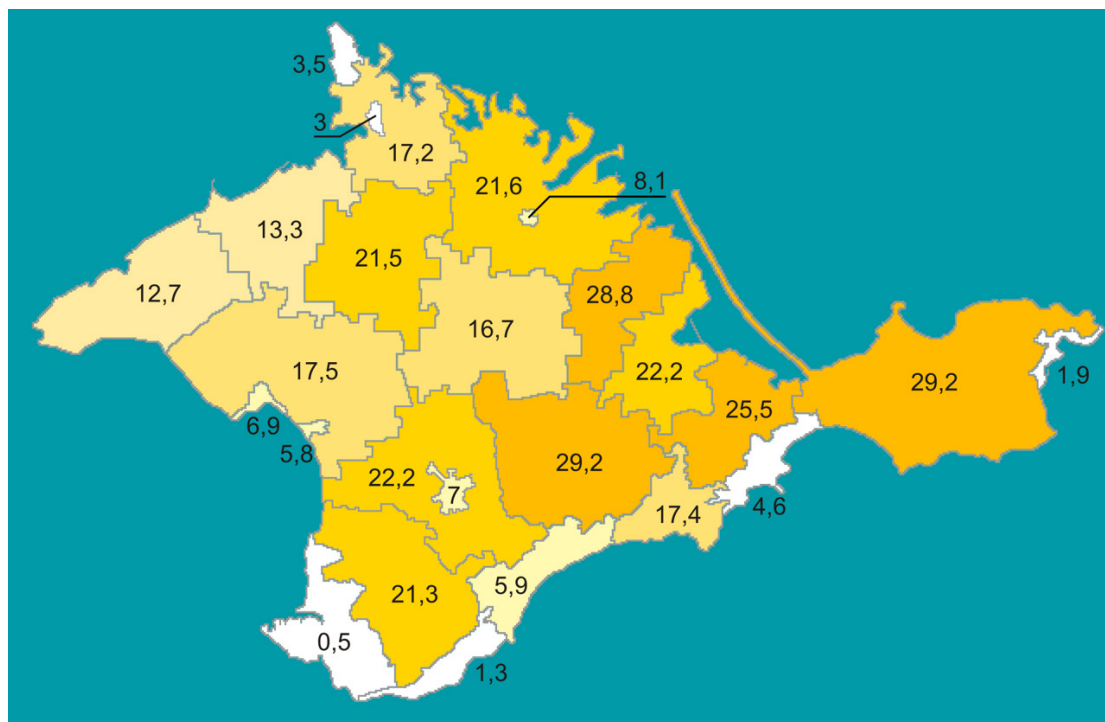
Aussi, depuis 1991, les Tatars ont exprimé pour ces raisons une grande reconnaissance à l'Ukraine et sont petit à petit devenus les plus fervents partisans de la politique de Kiev en Crimée. Ce sont donc eux qui, dès mars 2014, ont montré le plus d'hostilité à l'annexion de la péninsule par

la Russie ; ce sont eux qui ont le plus massivement émigré en Ukraine ; et c'est dans leurs rangs que sont apparus les principaux mouvements criméens de résistance à « l'occupation » russe.

La carte tatar demeure donc pour Kiev un atout majeur afin d'appuyer ses revendications sur la presqu'île. Elle lui permet de réclamer un retour au *statu quo ante* en se fondant sur une antériorité historique discutable refusant de prendre en compte l'ensemble des changements politiques, économiques et culturels imposés par l'occupant russe, d'espérer revenir aux frontières issues de la dislocation de l'URSS, soutenue en cela par l'Occident. L'exploitation de cette carte tatar permet également à l'Ukraine de tenter un jeu de séduction auprès du monde musulman, jeu dangereux qui pourrait à long terme se retourner contre elle devant l'ambiguïté de positionnement de certaines organisations tatars et de la Turquie.

Plus globalement, la politique de Kiev d'intégration des populations minoritaires (Tatars, Arméniens, Grecs...) de Crimée, et leur fidèle soutien en retour, a conféré aux différents gouvernements ukrainiens une bonne image en Occident, permettant de promouvoir l'idée d'une Ukraine (prétendument) démocratique et libérale, face à une Russie restée autocratique.

La population tatar en Crimée



¹ D'octobre 2015 à avril 2016, Emine (Ceppar) Djarparova a été nommée conseillère pour la Crimée auprès du ministre de la Politique de l'Information. Puis, de 2016 à 2019, elle est devenue vice-ministre de la Politique de l'Information. Elle a ensuite été nommée le 18 mai 2020 première vice-ministre des Affaires étrangères sous la responsabilité directe de Dmytro Kouleba et cheffe de la Commission nationale ukrainienne à l'UNESCO. Depuis ce poste, elle dirige l'initiative diplomatique de la Plateforme de Crimée - un mécanisme de coordination internationale créé le 23 août 2021 par Volodymyr Zelensky et Dmytro Kouleba, réunissant 46 ministres des Affaires étrangères d'États alliés de l'Ukraine pour rétablir les relations russo-ukrainiennes à la suite d'une Crimée « désoccupée » - pour récupérer le contrôle de la Crimée (<https://www.president.gov.ua/documents/4392021-39985> ; <https://press.un.org/fr/2021/ag12314.doc.htm>).

La position russe et ses limites

Les dirigeants russes justifient l'annexion de la Crimée en se référant à la Charte des Nations unies et à la Déclaration de 1970 sur les principes du droit international garantissant le droit des peuples à l'autodétermination, y compris « *la libre adhésion à un État indépendant ou son association avec lui* ». Pour Moscou, l'Ukraine a tout fait pour « *rendre impossible aux Criméens l'exercice de leur droit à l'autodétermination, une situation de plus aggravée par l'arrivée au pouvoir d'autorités illégales, qui ne représentent pas l'ensemble du peuple ukrainien, ainsi que le précédent avec la reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo* »¹.

Moscou oppose ainsi au droit international le droit wilsonien des peuples à disposer d'eux-mêmes pour justifier son « *occupation* » de la Crimée, se basant à la fois sur le référendum unilatéral (non reconnu par Kiev) d'approbation de l'annexion validé à 96,77% des voix par les Criméens le mois suivant et surtout le précédent kosovar.

En 1999, l'Occident était en effet intervenu au Kosovo contre la Serbie pour sauver la majorité albanaise de cette province rebelle des exactions commises par l'armée serbe de Slobodan Milosevic. Après une intervention occidentale dans la province et des bombardements de l'OTAN sur Belgrade, le Kosovo était alors devenu indépendant *de facto*... mais pas *de jure*. Ainsi, cet État au fonctionnement mafieux, reconnu par seulement la moitié de la communauté internationale, n'existe que par la garantie occidentale du « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* ». C'est donc au nom de ce même principe que la Russie a justifié son annexion de la Crimée quinze ans plus tard.

La position officielle de la Russie affirme que, « *conformément à l'expression libre et volontaire de la volonté des peuples de Crimée lors du référendum du 16 mars 2014 et du Traité d'admission de la République de Crimée dans la Fédération de Russie du 18 mars 2014, les Criméens sont désormais sujets de la Fédération de Russie. La République de Crimée et la ville d'importance fédérale, Sébastopol, sont une partie intégrante de la Fédération de Russie* »².

Cependant, ce principe wilsonien, favorable à la population russophone majoritaire, ne marche pas face à la rétivité des Tatars et des ukrainophones, que les Russes, par des pressions administratives ou physiques diverses, encouragent à quitter la péninsule.

Par ailleurs, les milieux russes et russophiles défendent l'idée que la Crimée a été donnée à l'Ukraine, reprenant en cela l'argument avancé par Vladimir Poutine en mars 2014 à la suite de l'annexion de la péninsule³.

En Russie, le caractère autoritaire de l'État ne laisse peu de place à l'expression de voix divergentes sur le conflit ukrainien. Mais, lorsqu'elles s'expriment, elles partagent un même avis sur les considérations historiques qui justifieraient, selon elles, le rattachement de la Crimée à la Russie. Aussi, il est très compliqué, pour ne pas dire impossible, pour l'Occident de trouver un interlocuteur alternatif au pouvoir russe actuel avec lequel il pourrait dialoguer afin de conduire Moscou à restituer la presqu'île à l'Ukraine. Seul l'ex-député écologiste russe Iliia Ponomarev serait aujourd'hui favorable à la restitution de la Crimée à l'Ukraine, mais ses modestes troupes de l'Armée nationale républicaine (ANR), stationnées près de la frontière russe, en face de la région de Belgorod, ne représentent aucune menace pour Moscou et, qui plus est, n'ont pas d'autre choix que de combattre aux côtés des unités ukrainiennes dépendant de chefs ultranationalistes opposés à toute concession sur la Crimée.

La position des institutions internationales

L'annexion de la Crimée par la Russie en mars 2014 n'a pas été reconnue par la communauté internationale. Les anciennes frontières internationales de 1991 continuent donc de prévaloir au regard du droit international.

- Le 18 mars 2014, le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, a déclaré que l'inclusion de la Crimée dans la Fédération de Russie était illégale et que les Alliés ne la reconnaîtraient pas⁴.

- Le même jour, les présidents du Conseil de l'Union européenne, Herman Van Rompuy, et de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso, ont publié une déclaration commune dans laquelle ils indiquaient que « *la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine devaient être respectées* ». L'Union européenne ne reconnaît ni le référendum en Crimée ni son résultat et, donc rejette l'annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie.

- Le 27 mars 2014, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine (100 des 193 pays membres de l'ONU ont voté pour, 11 ont voté contre, et 58 se sont abstenus). Cette résolution soulignait que « *le référendum organisé en RAC et dans la ville de Sébastopol le 16 mars 2014, sans force juridique, ne pouvait servir de base à aucun changement du statut de la RAC ou de la ville de Sébastopol* ».

1 <https://web.archive.org/web/20150924092903/http://www.russianunesco.ru/rus/article/1636>. Le ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie va jusqu'à rappeler des « analogies juridiques » entre le rattachement de la Crimée à la Russie et celui de l'île de Mayotte à la France.

2 https://web.archive.org/web/20160406014032/http://www.mid.ru/international_organizations/-/asset_publisher/km9HkaXMTium/content/id/674096; https://archive.is/20150919083608/http://www.mid.ru/web/guest/kommentarii/-/asset_publisher/2MrVt3CzL5sw/content/id/1659784

3 Selon le président russe, « *la longue tradition historique et culturelle des Russes et des russophones de Crimée* » [il ne les distingue volontairement pas] a été, lors du Maidan, gravement menacée par l'arrivée à Kiev d'un « *pouvoir ouvertement nationaliste, néo-nazi, russophobe et antisémite* », qui nécessitait en retour le « *devoir de protection des russophones* », par Moscou (<http://www.kremlin.ru/events/president/news/20603>).

4 https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_108100.htm?selectedLocale=en

- Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, lors d'une réunion tenue les 2 et 3 avril 2014, a adopté une décision dans laquelle il souligne que « *le référendum illégal organisé en RAC et à Sébastopol le 16 mars 2014 et l'annexion illégale ultérieure [de la Crimée] par la Fédération de Russie* » ne peut être à l'origine d'aucune modification du statut de la RAC et de Sébastopol.

- Des positions similaires ont été prises par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui a adopté le 10 avril 2014 une résolution condamnant les actions de la Russie visant à annexer la Crimée et déclarant qu'elles n'étaient pas reconnues.

- Dans une résolution adoptée le 17 avril 2014, le Parlement européen a souligné « *la responsabilité de la Fédération de Russie en ce qui concerne la protection de tous les civils dans le territoire occupé* »¹.

- Le 2 juillet 2014, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a soutenu un projet de résolution condamnant les actions de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Elle a qualifié « *d'illégitime* » le référendum organisé en Crimée le 16 mars 2014 et a appelé tous les États participants de l'OSCE à refuser de reconnaître « *l'annexion forcée* » de la Crimée par la Fédération de Russie, tandis que lors du vote un amendement a été adopté condamnant « *l'occupation du territoire de l'Ukraine* ».

- Le 25 juin 2015, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution sur les personnes disparues dans le conflit en Ukraine, qui qualifiait la Crimée d'« *occupée* »².

- Dans la Déclaration d'Helsinki adoptée le 9 juillet 2015, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a condamné « *la poursuite de l'occupation de la péninsule de Crimée par la Fédération de Russie* »³.

- Le 19 décembre 2016, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une nouvelle résolution sur les droits de l'Homme en Crimée, dans le préambule de laquelle elle qualifiait la Crimée de « *territoire temporairement occupé* » et « *confirmait la non-reconnaissance de l'annexion* » de la péninsule. 70 pays ont voté pour le document, 26 contre, 77 pays se sont abstenus et 20 pays n'ont pas voté⁴.

- Le 23 août 2021, la Plateforme de Crimée a été créée afin de rétablir le contrôle ukrainien sur la Crimée⁵.

Par ailleurs, le bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) considère la situation en Crimée comme un conflit armé international entre la Fédération de Russie et l'Ukraine qui a éclaté au plus tard le 26 février 2014 et,

selon une évaluation préliminaire, considère le droit des conflits armés internationaux applicable même après la signature d'un accord sur l'admission de la République de Crimée dans la Fédération de Russie « *dans la mesure où l'état d'occupation est effectivement préservé en Crimée et à Sébastopol* »⁶.

À noter la neutralité des BRICS et des États non-alignés (Afrique, Moyen-Orient, Amérique du Sud), qui tranche avec un interventionnisme pro-ukrainien des pays occidentaux. Le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud se sont abstenus lors du vote sur la Crimée à l'Assemblée générale de l'ONU. Dans le même temps, la Chine s'est également abstenue de voter au Conseil de sécurité de l'ONU, mais s'est prononcée en faveur de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Quant au Brésil de Lula, il a proposé le 6 avril 2023 un plan de paix « *appelant au retour à la paix en échange de la cession de la Crimée à la Russie* », suivi ensuite par d'autres plans proposés par l'Indonésie et l'Afrique du Sud, tous rejetés par Kiev⁷.

1 <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-63-2014-INIT/en/pdf> ; https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-7-2014-0457_EN.html?redirect

2 https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805c5f7f ; https://www.bbc.com/russian/international/2014/04/140409_pace_crimera_russia ; <https://www.rbc.ru/politics/25/06/2015/558c5cd39a7947db48a243ae>

3 <https://www.rbc.ua/rus/news/obse-osudila-deystviya-rossii-v-otnošenii-ukrainy---rezolyutsiya-01072014144100> ; <https://www.oscepa.org/en/documents/all-documents/annual-sessions/2015-helsinki/declaration-3/2979-2015-helsinki-declaration-rus/file>

4 <https://web.archive.org/web/20171025092630/http://www.un.org/russian/news/story.asp?newsID=21375#.WfBYynaFT4> ; https://web.archive.org/web/20220401061135/http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A%2FRES%2F68%2F262&referer=%2Fenglish%2F&Lang=R

5 À noter qu'à Moscou, l'initiative de la Plateforme de Crimée a été critiquée. La vice-présidente de la commission des Affaires internationales de la Douma, Natalia Poklonskaia, a déclaré que la tenue d'un sommet pour reprendre le contrôle de la péninsule serait considérée comme une préparation à la commission d'un crime international. RIA Novosti, citant sa source bien informée, a rapporté que la Russie « considère la stratégie de « désoccupation » de la Crimée comme une menace inacceptable d'agression contre des sujets de la Fédération de Russie, et la participation de tout pays à la Plateforme de Crimée comme une atteinte à l'intégrité territoriale de la Russie », <https://www.kommersant.ru/doc/4729396>

6 <https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/itemsDocuments/2018-otp-rep-PE-Ukraine.pdf>

7 <https://web.archive.org/web/20140328141150/http://nsn.fm/2014/03/28/gleb-pavlovskij-u-rossii-net-soyuznikov-no-ona-ne-izolirovana> ; <https://web.archive.org/web/20150507190040/http://in.reuters.com/article/2014/07/14/us-brics-summit-putin-id1NKBN0FJ2MV20140714> ; <https://thediplomat.com/2014/03/why-did-brics-back-russia-on-crimea> ; <https://www.vedomosti.ru/politics/news/2014/11/03/kitaj-vystupaet-za-sohranenie-celostnosti-ukrainy-mid-knr> ; <https://www.obozrevatel.com/politics-news/miru-nuzhen-pokoj-prezident-brazilii-predlozhit-ukraine-otdat-kryim-rossii-dlya-prekrascheniya-vojny.htm>

2. DEUXIÈME PARTIE : ESSAI DE PROSPECTIVE

La contre-offensive lancée par l'Ukraine à l'été 2023 afin de reconquérir les zones de son territoire occupées par l'armée russe se révèle être un échec en dépit de la très importante aide occidentale (conseil, finances, renseignement, matériels, etc.) et des effectifs engagés. Quatre mois après son déclenchement, les forces de Kiev ne sont pas parvenues à percer les lignes de défense russes ni à reprendre des portions de territoire significatives. En conséquence, la situation militaire semble pour l'instant figée sur le front qui s'étend sur près de 1 000 kilomètres.

Il est trop tôt aujourd'hui pour déterminer si les forces ukrainiennes sont dans l'incapacité de renverser la situation ou si la Russie va finir par céder sous les coups de boutoir de l'armée de Kiev. Toujours est-il qu'il faudra à l'Ukraine reconquérir le Donbass avant de pouvoir espérer reprendre la Crimée, alors même qu'elle ne dispose plus de forces navales pouvant rivaliser avec la flotte russe de la mer Noire.

En l'état actuel des choses, la presqu'île demeure donc sous le contrôle russe. Et si la situation n'évolue pas, elle pourrait le rester quand bien même l'Occident ne reconnaîtrait pas juridiquement cette situation.

Mais comme le futur est incertain, il paraît opportun d'envisager deux autres scénarios possibles, certes hypothétiques : le retour de la Crimée à l'Ukraine et l'indépendance de la presqu'île.

LE SCÉNARIO DU RETOUR À L'UKRAINE

Aujourd'hui, grisée par l'aide militaire occidentale, l'Ukraine estime être en position de force pour pouvoir récupérer la Crimée. Qui plus est, Kiev pense pouvoir la reconquérir facilement, sans trop faire couler le sang, par le simple blocage de ses points d'accès de Tchoukhov et de Henitchev au nord, et la destruction de pont routier et ferroviaire de Kertch, privant ainsi l'armée russe de toute possibilité d'avitaillement. Kiev pense à l'après-conflit et construit déjà des plans de « dérusification » et de gouvernance pour la presqu'île débarrassée de « l'occupant » russe.

Cet hypothétique scénario ukrainien pourrait certes se réaliser. Mais, il exclut toutefois trois paramètres importants : les limites du soutien occidental (financier, politique et temporel) au sujet de la Crimée, la capacité de résistance et de mobilisation de l'armée russe et surtout, plus important,

la réaction des Criméens eux-mêmes à un retour dans le giron ukrainien.

Le scénario de la reconquête

Pour l'Ukraine, voire pour l'Occident, la reconquête militaire de la Crimée est un objectif essentiel. Son scénario, longtemps gardé secret¹, devrait se dérouler de la manière suivante :

- Kiev a prévu de faire sauter en priorité le pont routier et ferroviaire de Kertch construit par la Russie en 2018-2019, cordon ombilical d'approvisionnement de la Crimée depuis le *kraï* de Kasnodar, mais aussi principale voie d'accès des troupes russes occupant l'Ukraine.

- Les Ukrainiens pourraient ensuite mener une offensive en direction de la mer d'Azov (Marioupol, Melitopol, Berdiansk), de façon à avancer leurs pièces d'artillerie au plus près de la péninsule et à se ménager un accès vers la mer d'Azov, afin de couper les forces russes installées sur la rive gauche du Dniepr, dans l'*oblast* de Kherson, du reste de leur armée. De là, les Ukrainiens chercheront ensuite à contrôler les ponts de Tchoukhov et de Henitchev, clés d'entrée en Crimée par le nord, asphyxiant ainsi économiquement la péninsule.

- Kiev pense qu'à l'issue de cette offensive, la Russie serait amenée sous la pression à ouvrir des pourparlers de paix.

L'Ukraine doit par contre tenir compte dans ses plans de trois facteurs écologiques importants :

- Le sabotage du barrage de Nova Kakhovka, le 6 juin 2023, et l'inondation consécutive de la basse plaine du Dniepr entre Kherson et la mer Noire compliquent désormais toute avancée ukrainienne vers le sud. Il pourrait également couper la Crimée de son alimentation en eau potable ;

- Ensuite, la ville d'Armiïvsk, entrée de la Crimée par le nord-ouest, abrite Titan, une usine de fabrication et de stockage de 200 tonnes d'ammoniaque, désormais minée. L'explosion de cette usine renforcerait alors l'écocide en cours dans la région par la diffusion d'un nuage toxique sur plusieurs centaines de kilomètres carrés ;

- Enfin, le bas niveau des eaux du Dniepr consécutif à la rupture du barrage de Nova Kakhovka pourrait ne plus permettre de refroidir suffisamment les réacteurs de la centrale nucléaire de Zaporijjia, encore sous occupation russe et également minée.

Le succès de l'opération ukrainienne de reconquête de la Crimée dépendra par ailleurs de autres facteurs : l'état des forces russes, notamment de la flotte de la mer Noire basée à Sébastopol, et la poursuite ou l'interruption de l'aide militaire occidentale².

¹ <https://www.washingtonpost.com/national-security/2023/06/30/cia-director-burns-ukraine-counteroffensive>

² La récente décision du Congrès américain n'est guère rassurante pour Kiev en la matière.

La vision du *Geopolitical Intelligence Services*

D'après un article prospectif du Polonais Pawel Kowal publié par le *Geopolitical Intelligence Services (GIS)*¹, trois scénarii favorables à l'Ukraine seraient possibles quant à l'avenir de la Crimée² :

- Si la guerre se prolonge, il y aura probablement à un moment donné une offensive de Kiev pour reprendre la Crimée. L'armée ukrainienne insiste sur le fait qu'elle a la capacité de mener une invasion et de sécuriser la péninsule. Ses alliés occidentaux préféreraient attendre que la Russie soit significativement affaiblie avant de la contraindre à livrer la Crimée. Pour l'instant, certains observateurs craignent qu'une offensive ukrainienne contre la Crimée ne soit un prétexte pour que Vladimir Poutine lance une frappe nucléaire, même si ce scénario reste peu probable.

Un retrait russe de Crimée aurait une profonde signification symbolique. Cela réaffirmerait que les frontières en Europe ne peuvent être changées par la force. La perte des bases russes dans la presqu'île mettrait définitivement fin à la période post-soviétique, c'est-à-dire à la doctrine de l'« étranger proche », selon laquelle Moscou conserve des « droits spéciaux » d'intervention dans les États voisins, lesquels doivent se plier aux préoccupations sécuritaires de la Russie. Cela signifierait également la fin de l'ère de la Russie impériale. Cela aurait un tel impact dans l'opinion russe que le régime de Vladimir Poutine pourrait ne pas survivre au profit d'un régime plus dur ou d'une longue période d'anarchie généralisée, ce que redoute plus que tout l'Occident.

- Si le conflit se termine par des négociations, Volodymyr Zelensky n'acceptera jamais de reconnaître la souveraineté russe sur la Crimée. Cependant, il y aura une place pour discuter de la nature de l'autonomie de la péninsule, puisqu'un certain degré d'autonomie a déjà été garanti dans les Constitutions d'Ukraine - dans ce cadre, on peut s'attendre à une extension des droits de la minorité tatare- et de Russie. - Il est également envisageable qu'à la fin de la guerre, la Crimée revienne sous contrôle ukrainien total et légal, mais sous certaines garanties internationales. Par exemple, elle pourrait être démilitarisée pendant une certaine période, comme elle avait été censée l'être après le Traité de Paris de 1856 ayant mis fin à la guerre de Crimée. Compte tenu de son emplacement stratégique en mer Noire, la péninsule pourrait également attirer des investissements internationaux pour mettre en valeur son potentiel de développement unique et en faire une vitrine de la reconstruction économique de l'Ukraine après la guerre.

Reconquête ou retour... et après ?

Dans l'hypothèse où l'Ukraine parviendrait à reconquérir la Crimée, elle se retrouverait alors probablement confrontée à une guérilla locale. En effet, Kiev et les capitales occidentales feignent de ne pas percevoir le potentiel de résistance des populations russophones de Crimée et les risques de règlements de comptes armés entre populations russophones et tatars.

Aussi, il serait urgent pour Kiev, dès la Crimée reconquise militaire, d'y organiser un nouveau référendum sous les auspices de l'ONU et/ou de l'OSCE et sur la base des populations présentes en février 2014. Mais, l'Ukraine aurait-elle le courage de l'organiser ? Il est en effet fort probable que Kiev perde ce référendum en raison du choix vraisemblable des populations locales d'un maintien dans la Fédération de Russie ou, à défaut, d'une indépendance-association avec Moscou. En effet, si le référendum de mars 2014 organisé par Vladimir Poutine a, par 96,77% des voix, validé le rattachement de la Crimée à la Russie, il a été entaché de fraudes et autres irrégularités. Un référendum onusien transparent et ouvert aux seules populations résidant en Crimée en mars 2014 aurait néanmoins de fortes chances de valider, certes par un score plus faible (entre 55 % et 65 %), la volonté de distanciation du peuple criméen vis-à-vis de Kiev³.

- Si, une fois la Crimée reconquise, l'Ukraine n'organisait pas ce référendum, elle s'exposerait alors fatalement au soulèvement des populations locales, dont elle ne pourrait venir à bout que par une déportation ou une extermination à grande échelle⁴. Auquel cas, sa réputation – et, en passant celle de l'Occident complice – en ressortirait alors durablement affectée. L'image du « combat pro-démocratique » mené par l'Ukraine et vanté tout au long du conflit serait pour tous enterrée.

Kiev, qui n'entend pas renoncer à la Crimée tout en ayant conscience du problème qu'est pour elle la péninsule, aurait édicté un plan en 12 points pour la « dérussifier » dès sa reconquête. Pour Oleksii Danilov, le secrétaire du CDSNU et proche de Volodymyr Zelensky, ce plan prévoit :

- le démantèlement du pont routier et ferroviaire de Kertch, inauguré en mai 2018 par Vladimir Poutine – déjà victime d'une première attaque ukrainienne de drones aériens le 8 octobre 2022 et d'une seconde attaque ukrainienne de drones navals le 17 juillet 2023 ;
- le changement de nom de Sébastopol en Akhtiar (nom tatar de la cité jusqu'en 1783) ;
- la mise en place d'un « programme de désintoxication »

1 Le GIS a été fondé en 2011 par le prince Michael du Liechtenstein pour fournir aux chefs d'entreprise, aux cadres supérieurs et aux décideurs politiques des prévisions géopolitiques pertinentes, basées sur des scénarios, pour éclairer leur prise de décision stratégique. Le GIS n'est affilié à aucun gouvernement, entreprise ou agence médiatique.

2 <https://www.gisreportsonline.com/r/crimea-ukraine-war>

3 Aussi, le mois suivant le référendum du 16 mars 2014, un sondage Gallup indiquait qu'en Crimée, le résultat du référendum était perçu à 82,8 % comme conforme au souhait des habitants, <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.bbg.gov%2Fwp-content%2Fmedia%2F2014%2F06%2Fukraine-slide-deck.pdf%2Findex.html#federation=archive.wikiwix.com&tab=ur>

4 Dans une récente interview donnée à Radio Liberty, Mykhailo Podoliak - un conseiller de Zelensky, par ailleurs ancien journaliste et politicien ultranationaliste - adopte une ligne dure sur la Crimée et sa population, excluant tout compromis avec la Russie. Selon lui, les troupes russes doivent repartir avec l'ensemble des habitants russes et russophones de Crimée, qualifiés de « zombies mankourisés » (esclaves en état de mort cérébrale). La Crimée doit rompre avec son passé russe et russophone, qui doit systématiquement chez tous être éradiqué de gré ou force. Cette vision, qui équivaut à un appel à un nettoyage ethnique, n'est heureusement pas partagée par l'ensemble des Ukrainiens, loin de là. Si une majorité d'entre eux est en effet favorable à un retour de la Crimée en Ukraine, la même proportion d'entre eux pense que ce retour doit être pacifique et qu'un certain degré limité d'autonomie linguistique et culturelle doit être octroyé à la péninsule (<https://foreignpolicy.com/2023/04/11/crimea-has-become-a-frankensteins-monster>).

des populations russophones soumises à plusieurs années de propagande russe calquées sur les méthodes de dénazification de l'Allemagne après 1945 ;

- l'expulsion de Crimée et d'autres régions d'Ukraine des arrivants russes postérieurs à février 2014 dans la presqu'île, soit 400 000 personnes (17% de la population locale) ;
- la privation de salaires et de biens pour tous les collaborateurs du pouvoir russe, Criméens russes comme russophones¹.

Si les alliés de l'Ukraine condamnent l'occupation de la Crimée par Moscou et ne reconnaissent pas le rattachement de la presqu'île à la Fédération de Russie, il existe toutefois des dissensions importantes entre eux quant à l'attitude à adopter pour l'avenir de la péninsule².

- Les pays de la « nouvelle Europe » (Pologne, États baltes) sont les plus fermes soutiens de Kiev ; ils encouragent la reconquête militaire de la presqu'île par l'Ukraine et manifestent une hostilité viscérale à l'organisation d'un référendum éventuel³.

- La « vieille Europe » reconnaît, sans toutefois le crier haut et fort, qu'il y aura à brève échéance un « problème » consécutif à la reconquête de la Crimée par l'Ukraine. Tant que les armées des deux belligérants se feront face autour et dans la presqu'île, l'Occident soutiendra clairement l'Ukraine face à la Russie, mais lorsque l'armée de Kiev fera face à la population locale révoltée, les positions des Européens seront alors plus floues⁴.

- Les États-Unis sont également divisés sur le sujet. Joe Biden et le camp démocrate soutiennent clairement Kiev dans sa volonté de reconquête de la Crimée. Pourtant, Anthony Blinken, son ministre des Affaires étrangères, serait prêt, depuis peu à rediscuter des frontières de l'Ukraine, ce qui a le don d'agacer Kiev⁵. En pleines primaires, le camp républicain est quant à lui divisé entre Mike Pence, résolu à défendre l'Ukraine jusqu'à la fin du conflit, et Donald Trump, souhaitant plutôt trouver un accord négocié avec Vladimir Poutine, dans lequel la Crimée demeurerait russe. Enfin, la CIA semble actuellement s'aligner sur la ligne Trump. Elle a ouvert un canal de discussions très actif, entre William Burns – son directeur et ancien ambassadeur américain à Moscou –, Nikolai Patrouchev – le secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie – et Sergueï Narychkine – le directeur du Service de renseignement extérieur de la

Fédération de Russie (SVR). Leurs échanges porteraient sur un retour à la paix en Ukraine en échange d'un abandon définitif des revendications de Kiev sur la Crimée⁶.

L'instrumentalisation des Tatars

Kiev entend, on l'a vu, s'appuyer sur les Tatars, plutôt que sur les Criméens ukrainophones, peu nombreux, pour mettre en place sa politique de « désoccupation » de la presqu'île. Pour ce faire, il pourrait alors utiliser trois leviers :

- *L'appui au Congrès national des Tatars de Crimée et à son organe exécutif, le mejlis*. Ces deux organes, fondés en 1991 et qui se veulent être représentatifs de la minorité tatare, ont organisé des actions de soutien au nouveau gouvernement ukrainien issu du Maïdan⁷. Depuis l'annexion de la Crimée, le mejlis a été officiellement déclaré « plus haut organe représentatif du peuple tatar de Crimée en Ukraine » par la VRU⁸. En revanche, en Russie, le mejlis est classé comme « organisation extrémiste » et interdit depuis 2016⁹. Depuis 2014, les deux organes se sont retirés à Kherson. Deux leaders charismatiques ont émergé : Moustafa Djemilev, le premier président du mejlis – depuis présidé par Refat Tchoubarov – et Tamila Tacheva, la représentante du président Zelensky pour la RAC¹⁰. En parallèle, le 3 septembre 2023, Zelensky a nommé Roustem Oumerov – un Tatar de Crimée – ministre de la Défense en remplacement d'Oleh Reznikov, ce confirme bien la volonté de Kiev d'instrumentaliser la carte tatare en Crimée¹¹.

- *Le soutien apporté aux deux milices paramilitaires tatars Krym et Noman Tchelebidjikhane*. Depuis 2017, un certain nombre de Tatars ont rejoint l'armée ukrainienne, soit directement, soit dans des bataillons autonomes :

Le bataillon *Krym* a été créé en juin 2014 à l'initiative du premier chef du Congrès national des Tatars, Moustafa Djemilev. Il se définit comme le « bataillon islamique de Crimée » et est basé à Berdiansk, à mi-chemin entre la « frontière » criméenne et Marioupol. Toutefois, selon son chef, le commandant Isa Akaev, s'il est à majorité tatar, des volontaires d'autres confessions peuvent y servir. Ainsi, il comprend des Tchétchènes et des combattants d'autres nationalités. Son effectif est estimé à près de 1 000 hommes. Le bataillon *Krym* combat aux côtés du groupe paramilitaire

1 <https://www.youtube.com/watch?v=sPSZuRbUg5o> ; <https://odessa-journal.com/oleksiy-danilov-12-steps-of-deoccupation-of-crimea>

2 <https://www.youtube.com/watch?v=sPSZuRbUg5o>

3 <https://www.eurasian-research.org/publication/old-europe-new-europe-and-the-associated-trio>

4 Idem.

5 <https://www.rfi.fr/europe/20230324-guerre-en-ukraine-antony-blinken-n-exclut-pas-%C3%A0-terme-des-n%C3%A9gociations-sur-les-fronti%C3%A8res-du-pays>

6 <https://apnews.com/article/joe-biden-russia-ukraine-geneva-vladimir-putin-a2e0986e30a7ebd778ae18f4820afab2> ; <https://www.theguardian.com/us-news/2023/jul/12/russian-spy-chief-cia-director-call> <https://www.newsweek.com/2023/07/21/exclusive-cias-blind-spot-about-ukraine-war-1810355.html>. Pour le général Mark Milley, chef d'état-major de l'armée américaine, « la probabilité d'une victoire militaire ukrainienne, expulsant les Russes de toute l'Ukraine, y compris la Crimée, la probabilité que cela se passe de sitôt n'est pas très élevée militairement [...] le soutien du principal allié de l'Ukraine [les États-Unis] est indéfectible... jusqu'à un certain point. Or, celui-ci se situe à la frontière de la « République de Crimée », https://www.bfmtv.com/international/amerique-nord/etats-unis/mark-milley-chef-d-etat-major-americain-l-expulsion-des-russes-de-toute-l-ukraine-est-improbable-militairement_VN-202211170485.html

7 <https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/1140-viii#Text>

8 Le mejlis est une « structure représentative » des Tatars de Crimée sans reconnaissance officielle ou légale, mais sur laquelle Kiev s'appuie officiellement.

9 <https://lenta.ru/news/2016/04/26/supremecourt>

10 En décembre 2013, Tamila Tacheva avait participé au Maïdan, puis avait créé en mars 2014 une page Facebook intitulée SOS Crimée, qui couvrait les événements de Crimée, avant de se spécialiser sur la recherche des personnes disparues, emprisonnées et torturées en Crimée depuis l'annexion et sur la prise en charge des réfugiés criméens arrivant dans les autres régions ukrainiennes. Puis, lors des élections législatives de 2019, Tacheva s'est présentée comme députée à la VRU, en tant que candidate du parti Holos avant d'être nommée le 25 octobre 2019 par Volodymyr Zelensky comme sa représentante adjointe pour la RAC, puis représentante permanente à partir du 25 avril 2022, <https://babel.ua/en/news/78029-zelensky-appointed-tamila-tasheva-the-president-s-permanent-representative-in-crimea> ; <https://www.president.gov.ua/en/news/volodimir-zelenskij-obgovoriv-z-tamiloyu-tashevoyu-pidtrimku-75349>

11 « Roustem Oumerov, de confession musulmane, a longtemps servi comme conseiller de Moustafa Djemilev, le leader historique du mejlis du peuple tatar de Crimée, une institution classée comme organisation extrémiste par Moscou dès 2014. Il est également l'un des codirigeants de la Plateforme de Crimée, une organisation internationale militant pour la fin de l'occupation de la Crimée par la Russie. Roustem Oumerov présente un autre avantage aux yeux de Kiev : il est réputé avoir une très bonne relation avec le président turc Recep Tayyip Erdogan », (<https://www.france24.com/fr/europe/20230904-ukraine-le-tatar-roustem-oumerov-nouveau-ministre-de-la-d%C3%A9fense-et-de-la-crim%C3%A9e>).

nationaliste ukrainien *Pravy Sektor* et opère souvent avec le bataillon tchéchène *Cheikh Mansour*. On sait que depuis juin 2014, il a participé au conflit armé dans le Donbass et à la bataille de Kiev en février-mars 2022. Le bataillon *Noman Tchelebidjikhane* est une unité paramilitaire spéciale formée de Tatars de Crimée qui combattent les séparatistes prorusses, les Russes et leurs alliés. Créé en 2016, il porte le nom de l'activiste tatar Noman Tchelebidjikhane (1885-1918) exécuté par les bolcheviks durant la « Terre rouge »¹. Basé à Tchonhar, près de la frontière criméenne, dans l'oblast de Kherson, le bataillon comprendrait plus de 250 hommes et bénéficierait d'une aide de la Turquie - qui soutient les Tatars de Crimée -, laquelle lui fournirait argent et uniformes. Il entretient également des liens avec certaines organisations islamistes et d'extrême-droite turques. Depuis sa création en janvier 2016, le bataillon a participé avec *Svoboda*, *Pravy Sektor*, *Azov* et d'autres groupes paramilitaires nationalistes ukrainiens, au blocus civil de la Crimée et au conflit dans le Donbass où ses hommes ont été engagés pour la recherche du renseignement et le sabotage. En revanche, son fondateur, Lenour Isliamov, aurait été « retourné » par la Russie dès l'invasion de la Crimée en mars 2014, sans pour autant être soutenu par Moscou, la Russie et l'Ukraine convenant l'une et l'autre qu'Isliamov travaillait à un projet séparatiste tatar soutenu par la Turquie. Certains membres du bataillon *Noman Tchelebidjikhane* sont ainsi poursuivis par la justice russe : notamment, six religieux de cette organisation sont accusés d'appartenir au Hizb-out-Tahrir-al-Islami, une organisation salafiste interdite en Russie². De même, le 26 avril 2016, la Cour suprême de la République de Crimée a classé le *mejlis* comme une association publique extrémiste et interdit ses activités sur le territoire³.

- *Des relations d'influence avec la Turquie et son « État profond »*. Le combat de la résistance tatar reste flou quant à ses motivations véritables – lutte pour la reconnaissance du nationalisme tatar ou pour l'islam politique ? Lutte en solidarité avec l'Ukraine ou pour une Crimée tatar indépendante ?⁴ –, ce qui rend difficile la lecture des objectifs des bataillons musulmans en Ukraine.

Toujours est-il qu'en février 2014, le *mejlis* est devenu la seule organisation à avoir résisté à l'annexion de la Crimée par la Russie⁵. Le 27 février, le chef du *mejlis*, Refat Tchoubarov, a annoncé la non-reconnaissance du gouvernement de Sergueï Aksionov, formé après l'occupation

des bâtiments publics de la RAC par les « petits hommes verts » (les forces spéciales russes sans insigne) et a appelé à leur retrait. En mars, dans une déclaration du *mejlis*, il s'est opposé à la tenue d'un référendum sur le statut de la Crimée, appelant les Tatars et d'autres résidents de la péninsule à boycotter, puisque la décision de le tenir « avait été prise de manière illégale et sous occupation ». Le 8 mars, Tchoubarov s'est ensuite adressé au président américain Barack Obama lui demandant de « protéger la Crimée du nettoyage ethnique ». Son prédécesseur, Moustafa Djemilev, avait de son côté appelé les présidents de la Turquie, du Kazakhstan et de l'Azerbaïdjan à empêcher la sécession de la Crimée de l'Ukraine : « notre peuple avait été autrefois expulsé de sa terre natale. Nous ne voulons pas que cette tragédie se reproduise. Par conséquent, nous nous tournons vers vous pour obtenir de l'aide. Ne quittez pas vos frères et sœurs de Crimée en cette période difficile. Nous demandons l'aide du monde entier. En Russie, nous sommes à nouveau destinés aux expulsions et à la répression »⁶. Puis, Djemilev a eu, le 12 mars, une conversation téléphonique avec le Vladimir Poutine. Ce dernier lui a confirmé la présence des troupes russes en Crimée, a déclaré que l'indépendance de l'Ukraine avait été faite en violation des normes stipulées par la procédure de sécession de l'URSS et a confirmé avoir donné l'ordre à ses troupes d'éviter toute confrontation avec les Tatars de Crimée. Cependant, la Russie n'a jamais réussi à gagner la confiance du *mejlis*⁷. Le 15 mars, ce dernier a adressé un appel à la VRU et à tout le peuple ukrainien, dans lequel il confirme sa reconnaissance de l'Ukraine en tant qu'État souverain et indépendant et sa non-reconnaissance du référendum d'autodétermination de la Crimée organisé par les autorités russes. En même temps, le *mejlis* a déclaré qu'« il rejetait catégoriquement toute tentative de déterminer l'avenir de la Crimée sans le libre arbitre du peuple tatar de Crimée, qualifié de peuple indigène de Crimée, et que seuls les Tatars de Crimée avaient le droit de décider dans quel État ils désiraient vivre »⁸. Le 20 août suivant, le président ukrainien Petro Porochenko a nommé Djemilev commissaire aux Affaires du peuple tatar de Crimée⁹.

Les représentants du *mejlis* sont ensuite devenus les principaux initiateurs du blocus alimentaire de la Crimée, qui a débuté le 20 septembre 2015, en empêchant l'entrée de camions transportant des marchandises ukrainiennes en provenance de la région de Kherson. Le chef du *mejlis*, Refat Tchoubarov, a déclaré que les objectifs du blocus étaient

1 Terme désignant la politique répressive d'arrestations et d'exécutions de masse appliquée en Russie soviétique par la Tcheka (police politique) et l'Armée rouge pour le compte du gouvernement bolchévique durant la guerre civile russe entre 1917 et 1921.

2 <https://cf2r.org/documentation/les-tchetchenes-en-ukraine-un-conflit-dans-le-conflit>

3

4 En mai 2005, le président ukrainien Viktor Iouchtchenko avait demandé aux dirigeants du *mejlis* de réviser la résolution du Congrès national des Tatars de Crimée de 1991, qui se fixait comme objectif de créer un État tatar de Crimée, et avait également déclaré que le statut de la RAC ne serait pas révisé (<https://korrespondent.net/ukraine/politics/121302-status-kryma-ne-izmenitsya>).

5 <https://meduza.io/feature/2016/03/30/raskoloty-rossiy>

6 <https://www.segodnya.ua/regions/krym/medzhilis-ne-priznaet-novoe-pravitelstvo-kryma-499666.html> ; <https://news.allcrimea.net/news/2014/3/6/krymskie-tatary-prosyat-turtsiju-kazahstan-i-azerbaïdzhane-pomoshi-6771>

7 https://www.bbc.com/russian/rolling_news/2014/03/140312_rn_putin_crimea_tatars. Les nouvelles autorités pro-russes de Crimée ont ensuite négativement évalué les activités du *mejlis* et ont fait valoir qu'il ne bénéficiait pas du soutien des Tatars de Crimée, dont la popularité était estimée chez 15 à 20 % des Tatars de Crimée, d'après Sergueï Aksionov. En 2016, le *mejlis* a été déclaré organisation extrémiste et finançant le terrorisme en Russie et interdit sur le territoire de la Fédération de Russie. En octobre 2014, en opposition au *mejlis*, un mouvement social interrégional du peuple tatar de Crimée, Krym (Crimée), a été créé, dirigé par le vice-président du parlement de Crimée, Remzi Iliasov, en même temps expulsé du *mejlis* pour avoir accepté la collaboration et pour avoir occupé des postes de pouvoir dans le gouvernement local sans avoir préalablement consulté le *mejlis*. C'est cette organisation que les autorités régionales appelaient le véritable représentant des Tatars de Crimée. De son côté, le haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Amnesty International, l'Union européenne et le conseil de l'Europe ont condamné la décision russe d'interdiction du *mejlis*, tandis que la cour de justice internationale a appelé Moscou à ne pas « imposer aux Tatars de nouvelles mesures restrictives discriminatoires », https://www.gazeta.ru/politics/2017/04/19_a_10635413.shtml#page2

8 <https://news.obozrevatel.com/politics/85024-krymskij-medzhilis-ne-priznal-dogovor-ob-anneksii-kryima.htm>

9 <https://web.archive.org/web/20140824014117/http://www.president.gov.ua/documents/17989.htm>

« d'influencer les autorités d'occupation, pour arrêter les répressions qui s'abattent quotidiennement sur le peuple tatar et ukrainien, afin de libérer des otages politiques¹ ». Puis, Tchoubarov a ajouté que la prochaine étape de l'action pourrait être la fin de l'approvisionnement en électricité de la péninsule et que le blocus « était l'initiative de plusieurs personnes, dont lui-même le chef du mejlis, mais cela n'a rien à voir avec le mejlis dans son ensemble »².

Toutefois, l'ambiguïté du positionnement tatar entre sa fidélité à l'État ukrainien et son rêve d'un État indépendant en Crimée demeure. Elle a notamment été observée à Kherson, là où les autorités de la RAC continuent à assurer le pouvoir ukrainien pour la Crimée en exil (mission permanente du président de l'Ukraine en Crimée, Congrès national des Tatars de Crimée et *mejlis*)³.

LE SCÉNARIO DE L'INDÉPENDANCE

Une quatrième option, non évoquée par le *Geopolitical Intelligence Services* pourrait également être envisagée : celle d'une Crimée indépendante et neutre, reprenant une grande part du troisième scénario. Cette hypothèse est sûrement à l'heure actuelle la moins réaliste, mais elle n'est pas pour autant à exclure, surtout dans le cas où la Russie serait devenue trop faible pour défendre les populations russes et russophones de Crimée « en détresse » et où une guérilla leur donnerait l'avantage face à l'armée ukrainienne. L'indépendance de la presqu'île serait alors la seule solution possible pour une paix durable, exigeant en retour la reconnaissance de ses voisins ukrainien et russe.

Depuis 1991, Kiev et Moscou se sont toujours disputé la légitimité du pouvoir en Crimée avec ce point commun de ne pas tenir compte du libre choix des Criméens, tantôt ignorés, tantôt instrumentalisés à l'extrême.

Que veulent les Criméens aujourd'hui ? Et que voudraient-ils dans certaines situations délicates qui pourraient advenir demain ? Qu'advierait-il de la presqu'île dans le cas, certes très improbable, de l'effondrement de l'État russe face à la montée de dissensions internes et de désordres à l'occasion de la fin de règne (naturelle ou forcée) de Vladimir Poutine ? Un tel scénario s'est déjà produit deux fois dans le passé entre 1917 et 1922, puis en 1991, à l'occasion duquel la presqu'île a connu une certaine indépendance de fait⁴.

Cette indépendance pourrait donc de nouveau être envisagée par les Criméens refusant d'intégrer l'Ukraine et face à une Russie en proie à des troubles internes. Quel sens aurait-elle alors ? Comment serait-elle perçue par les États voisins et la Turquie ?

L'indépendance est-elle souhaitée par les acteurs locaux ?

Jusqu'à présent, les Criméens ont toujours conservé pour la majorité un positionnement prorusse. Cela était déjà le cas en février 2014, à la veille de l'occupation russe. L'expulsion progressive de nombreux Tatars vers l'Ukraine et l'accélération de l'immigration de Russes a sans doute depuis renforcé cette orientation.

Qu'advierait-il donc si l'Ukraine récupérait à plus ou moins long terme la Crimée ou encore si de graves troubles politiques internes en Russie faisaient que la péninsule n'était plus en mesure d'être directement gérée par un pouvoir central fort depuis Moscou ? La voie vers l'indépendance ne serait alors plus à exclure.

Toutefois, celle-ci ne semble pas, pour le moment encore, voulue par les Criméens, une large majorité d'entre eux souhaitant demeurer citoyens de la Fédération de Russie. L'expulsion des colons arrivés après 2014, prévue par le plan de « dérussification », de Kiev n'y changerait rien.

Cependant, dans le scénario encore très hypothétique aujourd'hui d'une reprise de la presqu'île par Kiev, suivie d'une absence de référendum et en conséquence du développement d'une guérilla prorusse, cette dernière, à défaut d'un soutien russe, pourrait alors évoluer vers une démarche indépendantiste, souhaitée aussi bien – pour des raisons diamétralement opposées – par la majorité des Criméens russes et russophones et les Tatars. Ceux-ci redouteraient certes cette indépendance pilotée par les russophones, mais certains d'entre eux verraient en revanche d'un bon œil une large autonomie concédée par Kiev, voire pour les plus extrémistes, une indépendance tatare acquise à la suite d'une longue guérilla contre à la fois Kiev et les populations russophones. Cette indépendance tatare rapprocherait alors la Crimée du frère turc.

Mais l'indépendance serait-elle un *modus vivendi* acceptable pour Kiev et Moscou ? Paradoxalement, l'indépendance de la presqu'île, sa démilitarisation et sa neutralisation pourraient être un compromis acceptable pour les deux pays. La Crimée deviendrait alors une zone grise, probablement mafieuse, qui alimenterait les trafics des deux États voisins. Un scénario plus optimiste pourrait en revanche faire de la péninsule un

1 Plusieurs militants tatars de Crimée, Oleg Sentsov et Oleksandr Koltchenko.

2 <https://ria.ru/20151002/1295454277.html> ; <https://iz.ru/313970/2015-12-01/krymsko-tatarskii-medzlis-gotovit-blokadu-kercenskoi-perepravu> ; <https://web.archive.org/web/20151124040532/http://cprk.ru/ru/comments/medzhlis-teryet-krym> ;

3 <https://ru.krymr.com/a/26804361.html>

4 En 1944, les populations tatars et russophones de Crimée, ont mal vécu la rétrogradation de la presqu'île au rang de simple oblast et ont depuis toujours revendiqué le retour au statut de république autonome.

micro-État et un paradis fiscal, plateforme des échanges commerciaux en Europe orientale. Le précédent andorran a déjà prouvé dans le passé la réussite d'un tel modèle.

Une Crimée indépendante, démilitarisée et neutre pourrait-elle trouver sa place au cœur d'un monde redevenu multipolaire ?

En servant alors de lieu d'échanges touristiques, économiques et financiers, la Crimée pourrait servir à terme de base de rapprochement entre l'Ukraine – et l'Union européenne – et la Russie et donc de lieu neutre entre le bloc occidental et le reste du monde sous influence russe ou, de plus en plus, chinoise. Mais, pour ce faire, une Crimée indépendante ne devra bien sûr intégrer ni l'Union européenne ni l'Union eurasiatique. La Crimée devra aussi tenir compte d'un autre acteur régional important : la Turquie, qui ne cache plus sa duplicité autour de la gestion de la question tatare.

La position ambiguë de la Turquie

La Turquie entretient depuis toujours un lien affectif avec la Crimée. L'origine du mot Crimée (*qırım*, « ma colline » en tatar) renvoie au lien de vassalité unissant l'ancien khanat tatar de Crimée à l'Empire ottoman depuis la fin du XIV^e siècle et à la protection ottomane dont le khanat a bénéficié jusqu'à sa disparition sous les coups de boutoir de l'Empire russe en 1783. En tant que peuple autochtone de Crimée, turcophone et musulman, les Tatars voient toujours dans la Turquie un protecteur naturel.

Toutefois, le positionnement d'Ankara reste très ambigu à plusieurs niveaux.

- D'un côté, la Turquie est membre de l'OTAN et s'est opposée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Mais d'un autre côté, elle s'est procuré des missiles S 400 auprès de Moscou en 2021 et a provoqué, à partir de 2015 des tensions en Méditerranée orientale avec la Grèce, générant des crises répétées au sein de l'Alliance atlantiste. Qui plus est, le président turc Recep Tayyip Erdogan entretient d'étroits liens avec Vladimir Poutine, ce qui permet aux deux hommes de gérer ensemble les dossiers syrien et du Haut-Karabakh. Depuis le début du conflit ukrainien, Ankara s'est toujours posée en médiatrice, cherchant, vainement encore, à rétablir le lien entre les deux belligérants. Elle a cependant obtenu un succès notable avec l'accord céréalière – qui a permis la poursuite de l'exportation des céréales ukrainiennes vers

le reste du monde, éloignant ainsi certains États africains du risque de famine¹ – malheureusement remis en cause depuis l'été 2023.

- La Turquie caresse également les autorités ukrainiennes dans le sens du poil, les félicitant pour leur bonne intégration de la minorité tatare. Mais, parallèlement, « l'État profond »² turc finance, forme et soutient deux formations paramilitaires tatars – les bataillons *Krym* et *Noman Tchelebidjikh* – aujourd'hui pro-Kiev, demain peut-être séparatistes³ dans le cas où la Crimée reconquise par Kiev connaîtrait une situation de guérilla et donc de chaos généralisé. Ils feraient alors face à la fois à l'armée ukrainienne et aux milices locales prorusses, transformant en conséquence la presqu'île en un vaste borbier, à l'image du Syvach⁴.

Mevlut Cavusoglu, le ministre turc des Affaires étrangères, a beau affirmer qu'« *Ankara respecte l'intégrité territoriale de l'Ukraine et ne formule aucune revendication sur la Crimée* »⁵, il entretient savamment la confusion sur la nature du peuple tatar, qualifié de « *peuple turc* » ou « *peuple frère* », soulignant les liens étroits entre les Tatars de Crimée et la diaspora tatare établie en Turquie après 1944. En écho aux propos du ministre, le journal *Türkiye* va plus loin, considérant que « *la péninsule n'appartient ni aux Russes ni aux Ukrainiens, mais aux Turcs* », car « *les Tatars sont tout simplement des Turcs* »⁶. Quid du khanat indépendant des Tatars de Crimée avant sa vassalisation à l'Empire ottoman et de sa longue période païenne avant son islamisation au début du XVIII^e siècle ? Cette ambiguïté turque reflète à la fois le panturquisme, le néo-ottomanisme et le panislamisme de l'AKP, au pouvoir en Turquie, et de l'État profond, qu'elle a construit en alliance avec le MIT (service de renseignement extérieur) et plusieurs organisations paramilitaires d'extrême-droite (Loups Gris, SADAT⁷...). En se focalisant essentiellement sur l'ennemi russe, Kiev a largement sous-évalué le potentiel de la menace séparatiste des Tatars et la position ambivalente de la Turquie à ce sujet.

Côté russe, le porte-parole du président Poutine, Dmitriï Peskov, ne cache plus son inquiétude sur la position « *absolument fautive* » d'Ankara, qui se considère comme un partenaire essentiel de Moscou, mais sans reconnaître l'intégrité territoriale de la Russie.

1 <https://www.frstrategie.org/publications/notes/turquie-guerre-ukraine-retour-une-politique-grand-ecart-2022>

2 L'« État profond » turc (*derin devlet*) est, selon Jean-Paul Burdy et Jean Marcou, ce qui désigne en Turquie « un pouvoir invisible, non détectable parmi les institutions légales et légitimes de la République, mais qui pèse sur les grandes décisions politiques et le fonctionnement sociétal » (Burdy Jean-Paul et Marcou Jean, *Les mots de la Turquie*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2006, pp. 45-46).

3 Le 17 décembre 2015, en Turquie, lors d'une des rencontres entre Moustafa Djemilev, Refat Tchoubarov et le président turc Recep Tayyip Erdogan ont discuté de la création d'une unité armée sur le territoire de l'Ukraine à la frontière avec la Crimée (basée à Kherson), qui serait contrôlée par le mejlis et financé par la Turquie (<https://lenta.ru/news/2015/12/18/dzhemilev/>; <https://web.archive.org/web/20160130203332/http://qha.com.ua/ru/politika/o-chem-govorili-djemilev-i-chubarov-v-ankare/152634>).

4 Aussi qualifié de « mer putride », mer intérieure de 200 km de long sur 35 km de large et d'un à trois mètres de profondeur, située au nord-est de la Crimée, constituée de lagunes et de marais salants dégageant une forte odeur particulière.

5 <https://www.dailysabah.com/politics/diplomacy/ankaras-position-on-crimea-is-clear-turkish-official-says>

6 <https://www.ritmearasia.org/news--2021-09-02--krym-ne-rossijskij-ne-ukrainskij-a-tureckij-56249>. Un parallèle sur le ressenti identitaire pourrait ici être fait entre les Tatars de Crimée et les Chypriotes turcophones de Chypre-Nord, tous turcophones et musulmans, mais dont peu se revendiquent pour autant turcs.

7 Principale société militaire privée turque (<https://cf2r.org/documentation/malhama-tactical-et-tadat-le-mercenaire-at-au-service-de-lislam-politique/>).

Quel modèle pour une Crimée indépendante ?

Le modèle andorran et son système de cogestion de gestion politique et administrative pourraient-ils être transposables à une Crimée indépendante ?

Une telle hypothèse mérite d'être considérée. Bien entendu, il serait saugrenu de faire de la Crimée une co-principauté comme l'est Andorre. Il serait même provocateur de l'évoquer aujourd'hui dans la guerre que se mènent les États.

Pourtant, le modèle andorran, fondé sur un paréage seigneurial, pourrait séduire de par une organisation originale reposant sur une fédéralisation des communes et une acceptation partagée de sa gestion par ses deux grands voisins, la France et l'Espagne.

Actuellement, la Crimée comporte 16 communes urbaines, composées d'un centre urbanisé et de périphéries rurales. Sa superficie trop réduite ne permet pas à la presque totalité d'être divisée en entités plus larges. Andorre comporte de son côté 7 paroisses ou communes avec pour chacune une large autonomie locale.

Tout en étant dirigée par un président de la République élu au suffrage universel, la Crimée pourrait devenir une république parlementaire avec un équilibre ethnique et politique savamment dosé entre les forces en présence. Le parlement de Crimée exercerait bien sûr le pouvoir législatif, approuverait le budget de l'État et donnerait, tout en la contrôlant, l'impulsion à l'action politique du gouvernement. Mais, comme en Andorre, les parlementaires seraient pour moitié élus sur une base communale et pour l'autre, sur la base d'une circonscription nationale unique¹. Comme Andorre, la Crimée pourrait également ne pas avoir d'armée nationale² et disposer d'un système fiscal avantageux, qui pourrait en faire une place financière régionale importante.

Cependant, là où la solidarité ancestrale intergénérationnelle catalane montagnarde a réussi à forger l'originalité du caractère de la Principauté d'Andorre, l'application de ce modèle pourrait rapidement se heurter en Crimée aux antagonismes profonds existant entre les communautés russe et russophone, ukrainophone et tatare, et à l'opacité mafieuse des circuits économiques et financiers, ce qui risquerait alors de faire évoluer une Crimée indépendante vers un système à la libanaise, aboutissant fatalement à terme à une banqueroute de l'État.

Mais, si une évolution sur le modèle d'Andorre était bien encadrée par des institutions internationales efficaces, ne serait-ce pas la meilleure évolution possible, tenant compte à la fois des aspirations des populations criméennes et d'un équilibre de gestion ménageant ses ombrageux voisins ukrainien et russe ?

¹ <https://www.consellgeneral.ad> ; <https://publicacions.iec.cat/repository/pdf/00000198/00000027.pdf>

² <https://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r2299.asp> . La défense de la principauté d'Andorre est conjointement assurée par la France et l'Espagne en cas de menace ou de violation de son intégrité territoriale. Pourrait-il un jour en advenir de même de l'Ukraine et de la Russie pour la défense d'une Crimée devenue indépendante ?

CONCLUSION

La Crimée sera au centre des futures négociations de paix qui s'amorceront un jour entre l'Ukraine et la Russie. De la situation des États à la sortie du conflit et du vœu des Criméens dépendra l'avenir enfin stabilisé ou toujours instable de la presqu'île.

La solution de la question criméenne sera d'autant plus cruciale pour Moscou qu'elle conditionnera son accès à la Méditerranée. Elle sera également importante pour le devenir des populations russophones du Kazakhstan septentrional, également travaillées par le séparatisme prorusse.

Pour Kiev, dans l'hypothèse d'une reconquête, une bonne gestion de la question criméenne en écho aux aspirations des populations locales sera la clé de la réussite de l'intégration de l'Ukraine à la « civilisation européenne » et de sa mise à l'abri, une fois pour toutes, des ambitions régionales de son voisin russe ou d'éventuels troubles insurrectionnels à venir dans la péninsule.

Enfin, il ne pourra pas y avoir de paix, de stabilité et de prospérité durables en Crimée sans la prise en compte des souhaits des Criméens eux-mêmes. Pro-Russes, pro-Ukrainiens ou indépendantistes, ils devront tous être écoutés et respectés. Leur choix pour l'avenir de la péninsule, opéré dans des conditions démocratiques et transparentes sous le contrôle d'observateurs de l'ONU et/ou de l'OSCE, devra être accepté tant de Kiev, de Moscou, que de la communauté internationale.

Quelle que soit l'issue du conflit commencé en Crimée en 2014, celui-ci se finira pour sûr en Crimée.



Centre Français de Recherche sur le Renseignement

12-14 Rond-Point des Champs Elysées
75008 Paris – FRANCE
Courriel : info@cf2r.org
Tel. 33 (1) 53 53 15 30

www.cf2r.org

